

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-huitième séance – Mardi 4 décembre 2001, à 20 h 30

**Présidence de M. Pierre Losio, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Dossan, M<sup>mes</sup> Alice Ecuwillon, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Peter Pirkli, Alain-Georges Sandoz, M<sup>mes</sup> Evelyne Strubin et Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 21 novembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 décembre et mercredi 5 décembre 2001, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective» (M-224)<sup>1</sup>.**

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Il y a deux raisons à la demande de clause d'urgence.

La première est que le grave problème des sans-papiers est inscrit pour les jours prochains au calendrier, d'une part, du Conseil national et, d'autre part, du Grand Conseil genevois.

La seconde raison est que le collectif des sans-papiers – qui rassemble notamment les sans-papiers vivant dans notre ville – attend depuis bien des semaines maintenant notre aide et notre appui, et que nous souhaitons le lui donner avant l'année prochaine. Merci.

**Le président.** Je vous remercie, Monsieur Mino. Je vous rappelle à tous que les groupes ont un temps limité pour s'exprimer, non pas sur le fond, mais uniquement sur l'urgence.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2252.

**M. Mark Muller** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de prime abord, nous, libéraux, aurions été assez tentés d'accepter la clause d'urgence sur la motion M-224, dans la mesure où, effectivement, si le Conseil municipal veut aborder la question avant que le Conseil national ne la traite, il faut au préalable que lui-même se prononce. Cela étant, après réflexion, nous avons considéré qu'il n'y avait pas lieu d'accepter la clause d'urgence, tout simplement parce qu'il ne s'agit pas d'une question relevant de la compétence de la Ville de Genève.

Nous avons la fâcheuse tendance ici de nous saisir de toute sorte de questions diverses et variées dont je vous épargnerai la liste, qui est longue. Notre rôle est de nous préoccuper des questions locales et des questions liées à la vie quotidienne de nos concitoyens de la ville de Genève et non pas de questions étant du ressort soit du Canton, soit de la Confédération. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à vous concentrer sur les questions pour lesquelles le Conseil municipal est compétent, donc à ne pas entrer en matière sur la motion M-224 et à refuser la clause d'urgence.

**M. Gérard Deshusses** (S). Le groupe socialiste accepte la clause d'urgence.

**M. Damien Sidler** (Ve). Pour les Verts, il y a urgence, c'est clair; *kein Mensch ist illegal*, aucun être humain n'est illégal.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Pour les mêmes raisons que celles évoquées par notre ami Jacques Mino, nous acceptons la clause d'urgence.

**Le président**. La parole n'étant plus demandée, je fais voter la clause d'urgence de la motion M-224, figurant déjà dans notre ordre du jour.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux).**

**4. Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective» (M-224)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la Déclaration universelle des droits de l’homme ainsi que les engagements de Genève et de la Suisse en faveur du respect et de la promotion des droits humains aux niveaux cantonal, national et international;
- la situation mondiale actuelle, qui oblige des millions de personnes à chercher en dehors des frontières de leur pays une solution aux graves problèmes économiques, sociaux ou sécuritaires qui les affectent;
- l’existence, à Genève comme dans les autres cantons de Suisse, d’êtres humains qui vivent et travaillent dans des conditions de précarité dramatique, privés du «droit à l’existence» et soumis à des risques accrus d’abus et d’expulsion;
- le fait que, quel que soit son statut, toute personne a droit au même respect et à la même dignité, qu’elle puisse présenter ou non des papiers;
- l’existence d’un mouvement cantonal et national demandant le respect des droits de ces personnes, ainsi que leur régularisation administrative;
- le souhait, exprimé par le Collectif des sans-papiers de Genève, de rencontrer les autorités pour les alerter sur les conditions de vie des sans-papiers et trouver une solution décente et humaine concernant leur statut et le respect de leurs droits;
- la certitude qu’aucune discussion ni aucune rencontre ne peut être menée de façon constructive sous la menace constante d’une arrestation ou d’une expulsion;
- la nécessité de créer un climat de confiance et de respect pour garantir la recherche d’une solution respectueuse des droits humains;
- que la mobilisation pour la revendication de leurs droits constitue un acte de participation démocratique et civique de la part des sans-papiers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d’Etat pour:

- demander la suspension de toute expulsion de sans-papiers;
- qu’il intervienne auprès des autorités fédérales afin de leur demander:
  - la régularisation de l’ensemble des sans-papiers;

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 3178.

## Motion: régularisation des sans-papiers

- l'application des mêmes conditions de travail, de salaire, d'apprentissage, de formation scolaire, de soins médicaux, d'assurances sociales et de logement pour toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la Confédération;
- la suspension de toute mesure qui crée de nouveaux sans-papiers.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Parler des sans-papiers est une approximation. En effet, les travailleurs dont il est question ne sont pas sans papiers. Ils ont des passeports en règle. Ils ne sont pas non plus clandestins, dans la mesure où ils sont connus sur le marché du travail, à l'école, à l'hôpital et par nous tous. Ce ne sont pas non plus des travailleurs au noir, dans la mesure où beaucoup sont déclarés aux impôts et paient des cotisations sociales. Le travail au noir n'est d'ailleurs pas l'apanage des étrangers, chacun le sait.

Je parlerai donc plus volontiers, malgré le titre de la motion, de travailleurs sans statut. Il ne manque en effet à ceux-ci, de manière toute arbitraire, qu'un permis de séjour chez nous. Ces personnes sortent enfin de l'ombre et la Suisse fait mine aujourd'hui de découvrir qu'il n'y en a pas que chez les voisins. Nous en côtoyons pourtant tous, tous les jours, nous en employons même nous-mêmes parfois, car ces personnes font partie de notre monde et animent notre cité de leurs fêtes et de leur chaleur humaine. Ils aident notamment nos enfants, nos malades et nos vieillards. Ce ne sont donc pas des profiteurs et leur sort mérite ce soir un vrai débat.

J'ajoute que les sans-statut font partie de nos concitoyens, ils viennent d'Amérique latine, parfois d'Afrique et d'Asie, victimes des plans d'ajustement financiers du Fonds monétaire international (FMI) ou de la Banque mondiale, victimes aussi de la corruption ou de la dictature qui règnent parfois chez eux. Ils peuvent aussi avoir perdu leurs droits en Suisse, suite au décès d'un conjoint, à un divorce ou à un licenciement. Leur vie est amputée, leurs certificats et leurs diplômes ne sont pas reconnus. Ils vivent la peur au ventre, peur de se promener, de se faire soigner, d'être dénoncés, peur d'être renvoyés à une plus grande misère dans leur pays d'origine. Le drame de cette population se pose principalement à l'échelle européenne et mondiale.

En Suisse, nous ne comptons qu'un petit nombre de ces migrants. A Genève, dans nos écoles, il n'y a ainsi qu'un seul élève sans statut sur 4000, mais nos autorités fédérales sont plus fermées que celles de la majorité des pays d'Europe. La France, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Belgique et même, ces derniers temps, la Grèce ont procédé à des régularisations offertes à tous les travailleurs sans statut. Bien sûr, cela ne résout pas la question d'une migration incontournable, mais cela la rend déjà moins inhumaine. Cela permet de défendre les sans-droits contre

les abus de certains logeurs ou employeurs, contre les attaques racistes ou sexistes. Les défendre, en résumé, c'est défendre l'ensemble des citoyens contre la dégradation générale des conditions de travail.

Il suffit de regarder l'actualité: tour à tour, le Conseil fédéral, les Chambres, les banques, Swissair, puis Crossair se sont entendus ouvertement pour fouler au pied les conventions collectives. Il est donc important que notre Conseil rappelle le droit, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui proclame le droit de circuler librement d'un pays à l'autre, sans oublier la charte et le pacte qui l'ont complétée en 1966, qui garantissent les droits économiques et sociaux, «sans distinction d'origine», est-il écrit. Enfin, il faut mentionner la convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 1990 qui garantit ces mêmes droits pour les migrants et, notamment, comme cela est écrit, pour les sans-papiers. Alors, sur quelle planète vivons-nous? Sur une planète où la libre circulation de l'information et de la culture des capitaux et des marchandises est imposée à la hussarde, alors que seule la libre circulation des personnes serait interdite? Nous ne pouvons tolérer plus longtemps, dans un Etat qui se dit «de droits», que le gouvernement décide d'exclure, je cite, «tous les ressortissants des pays qui n'ont pas les idées européennes au sens large». Cette dérive purement raciste remonte à mars 1931, date de la loi instaurant officiellement la lutte contre l'altération excessive de l'identité nationale, contre la fameuse *Überfremdung*, qui donne un pouvoir discrétionnaire à la police des étrangers. Il s'agit là d'une grave dérive vers une gestion policière de la migration, qui enferme l'Etat de droit dans des pratiques nationales étatiques contraires aux droits fondamentaux, car ce mode de gestion place la réglementation administrative au-dessus des droits élémentaires de la personne.

Nous devons réagir maintenant, car la nouvelle loi sur les étrangers remise au parlement par le Conseil fédéral est une tentative de donner une base légale à ces pratiques discriminatoires. Cette loi ne propose ni plus ni moins d'ancrer dans la loi une politique qui lui a déjà valu un blâme sévère en mars 1998 de la part du comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale. Une politique également dénoncée comme raciste par la commission fédérale contre le racisme elle-même.

Genève est le premier canton et peut-être le seul à ce jour qui a ouvert la porte de ses écoles primaires et secondaires à tous les jeunes sans statut, et nous nous en réjouissons. Genève est le premier et peut-être le seul canton à avoir donné accès à l'assurance maladie à tous les mineurs, notamment aux enfants âgés de 0 à 4 ans qui le doivent au vote unanime par notre Conseil municipal de la motion M-81 le 7 juin 2000. Nous devons dire maintenant que leurs parents ont suffisamment prouvé leur volonté d'intégration et leur honnêteté, qu'il n'est pas question d'assimiler les sans-statut à des délinquants, pour lesquels nous avons des lois pénales qui, le cas échéant, s'appliquent avec légitimité aussi bien à ces sans-sta-

tut qu'aux Suisses, car, à la différence d'un délinquant, le sans-statut, lui, n'a rien fait du tout; il est juste dépourvu d'autorisation de séjour et donc la responsabilité en incombe à la police des étrangers, qui applique des règles inéquitables. C'est pourquoi nous demandons aux autorités de notre canton que la police et donc aussi l'Office cantonal de la population ne poursuivent plus ces travailleurs et leurs proches. Cela est possible et ne dépend pas de Berne mais du Canton. En effet, si le permis de séjour de ces sans-statut dépend de Berne, la tolérance de leur séjour ici dépend, elle, bien du Canton. Cette tolérance est d'ailleurs partiellement appliquée et il faut d'urgence qu'elle soit généralisée. Il convient que ces travailleurs ne soient plus recherchés en cas de dénonciation ou de contrôle inopiné, qu'ils ne soient plus refoulés. Cela permettra entre autres de défendre leurs conditions de travail, qui relèvent souvent de l'exploitation la plus éhontée.

Nous demandons ensuite au Canton de se faire le relais à Berne d'une demande de régularisation collective pour ceux qui travaillent ici depuis plus d'un an, car, tant que la loi ferme la porte aux travailleurs des pays pauvres uniquement en raison de leur nationalité, la régularisation individuelle ne peut être que discriminatoire, elle ne peut s'appliquer qu'à quelques travailleurs à titre exceptionnel et de manière subjective. Pour les autres, après s'être fait connaître en toute confiance, ils se verraient expulsés, abusés dans leur bonne foi. Seule une régularisation ouverte à tous, donc collective, peut donner des garanties contre une pratique administrative octroyant des permis de travail à la tête du client. Elle seule peut donner accès aux mêmes droits dans le cadre d'une même procédure, basée sur les mêmes critères pour tous ceux qui les rempliraient.

Enfin, nous demandons qu'aucune nouvelle loi ou mesure ne vienne renforcer la fabrication de nouveaux travailleurs sans statut, contrairement à ce que nous prépare le Conseil fédéral. Il y va du fonctionnement de notre démocratie. Une société qui s'est donné des règles et des structures démocratiques ne vit pas pour autant magiquement sur un mode démocratique. Il y faut encore, et c'est essentiel, une volonté commune, une formation constante, des pratiques régulièrement ravivées en vue d'une vie commune qui respecte tous les acteurs de la vie sociale, à commencer par les plus discriminés.

Je termine donc en vous invitant à dire haut et fort que notre Ville et notre Canton refusent de fonder une politique d'immigration sur le rejet des travailleurs non européens et sur le principe d'inhospitalité. (*Applaudissements.*)

#### *Préconsultation*

**M. Alain Marquet** (Ve). Les Verts, à tous les niveaux, que ce soit au niveau national, cantonal ou municipal, entendent faire de ce sujet un de ceux qui méritent une attention sans faille et nous n'y faillirons pas ce soir.

Qui se déplace, qui abandonne son pays le fait rarement par plaisir, mais plutôt avec douleur. Partir, c'est mourir un peu, c'est mourir trop déjà. M. Mark Muller a dit tout à l'heure que cette discussion n'était pas de notre ressort et que nous ferions mieux de nous occuper de ce qui nous concerne beaucoup plus directement, mais rien de ce qui est humain – je l'ai déjà dit – ne saurait nous être étranger. De plus, puisque cela nous concerne, n'oublions jamais que ceux qui quittent leur pays le font très souvent – trop souvent – sous la pression d'événements qu'ils ne maîtrisent pas. Qu'il s'agisse des intérêts des grandes sociétés multinationales dont nous abritons les dividendes dans notre ville, et cela nous concerne au premier chef, ou qu'il s'agisse des entreprises impliquées dans la fabrication, la distribution, la revente d'armement et dont nous percevons la taxe professionnelle, alors, cela nous incombe à un deuxième chef.

Enfin, n'oubliez pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que si vous ôtez votre déguisement de conseiller municipal, si vous jetez votre trousseau de clés dans la première bouche d'égout, vous deviendrez vous aussi des sans-papiers. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Mark Muller** (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la difficile tâche m'incombe de présenter la position du Parti libéral sur cette délicate question. (*Rires.*)

Il ne s'agit pas de s'excuser, il s'agit simplement de prendre quelques précautions pour que vous compreniez que la position du groupe libéral n'est pas une position extrémiste ou une position inavouable. C'est tout simplement une position qui s'attache au respect de la loi.

Les sans-papiers dont vous parlez, dont nous parlons ce soir – à tort à notre avis – sont effectivement des personnes que nous côtoyons au quotidien, qui travaillent, parfois à nos côtés, parfois pour nous et qui participent à la vie économique de notre canton, aussi, je crois que nous devons leur en être reconnaissants. Cela étant, il y a une différence entre tolérer leur présence sur notre territoire, ce que nous faisons, et parfois même nous allons au-delà du fait de tolérer leur présence, puisque nous leur ouvrons les portes de nos écoles et que nous les acceptons dans un certain nombre d'établissements publics.

Il y a une différence entre cette position-là, qui est raisonnable, et la position qui consiste tout simplement à faire fi de nos lois et à régulariser en masse l'ensemble de ces personnes. La loi que les Suisses se sont donnée, démocratiquement, prévoit que, pour avoir le droit de séjourner en Suisse, il faut obtenir un permis, Mesdames et Messieurs; or rien n'empêche ces personnes de faire une

demande de permis de séjour en bonne et due forme ou une demande d'asile, voire une demande d'un autre type de permis, et je crois que la plupart de ces personnes ne s'en privent pas.

Lorsque ces demandes sont rejetées, ma foi, la loi doit être respectée et ces personnes doivent s'incliner devant les décisions qui leur sont rendues et quitter notre territoire.

Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de raison, par ailleurs, que, dans un domaine particulier de notre ordre juridique, nous renoncions purement et simplement à appliquer la loi et que, dans d'autres domaines, nous continuions à appliquer la loi de façon stricte et normale. Si l'on devait accepter de régulariser l'ensemble des illégaux, on pourrait alors parfaitement imaginer qu'un jour d'autres types de requêtes du même acabit – c'est-à-dire qui nous demanderaient que l'on renonce purement et simplement à appliquer la loi suisse – ne soient déposés devant nous et je ne suis pas sûr que, dans cette enceinte ou ailleurs, nous accueillerions ce type de demandes favorablement.

Quel est le signal que nous donnerions au monde si nous acceptions de régulariser purement et simplement l'ensemble des sans-papiers de notre pays? En fait, ce serait tout simplement un signal qui dirait: «Venez chez nous, il n'y a plus besoin de demander un permis, les frontières sont ouvertes, vous pouvez venir vous installer librement.» Même si, effectivement, M. Marquet a raison de dire que nul ne quitte son pays de gaieté de cœur, il y a de fortes raisons de croire que ce serait un signal entendu et bien reçu dans de nombreux pays du monde, et que nous aurions à faire face à de graves problèmes d'accueil dans notre pays.

Une autre difficulté soulevée par la motion dont nous traitons en ce moment et qui sera discutée aux Chambres fédérales réside dans le fait qu'il n'y a aucune limite posée aux revendications des défenseurs des sans-papiers, aucune limite dans le temps. Est-ce que nous allons continuer à accueillir les bras ouverts toute nouvelle personne qui viendrait s'installer en Suisse? Pas un mot n'est dit là-dessus. Aucune limite n'est posée quant au statut des personnes en question, sous réserve, je le reconnais, de celle qui a été énoncée tout à l'heure concernant les délinquants. Mais il y a une quantité de statuts différents dans le droit international, il y a celui de requérant d'asile, auquel peuvent prétendre ceux qui sont victimes de discrimination, de persécutions dans leur pays, il y a le statut de requérant ou d'émigré économique et je crois que c'est principalement des personnes ayant ce statut dont nous parlons aujourd'hui. Ce sont des personnes qui viennent dans notre pays parce qu'il y a des difficultés économiques chez eux et qu'ils imaginent qu'en Europe occidentale, et en Suisse en particulier, ils vont pouvoir trouver de meilleures conditions de travail et de séjour.

Par conséquent, il faudrait, au moins dans un premier temps, que les motionnaires circonscrivent un tout petit peu – que ce soit dans le temps ou en ce qui concerne le statut des personnes – leurs revendications pour qu’elles aient la moindre chance d’être acceptées.

Autre difficulté, Mesdames et Messieurs les motionnaires, c’est le principe de l’égalité de traitement. Vous vous rendez bien compte que votre motion va instaurer une profonde inégalité de traitement par rapport à toute une série de personnes qui ont été expulsées de notre territoire, qui n’auront pas eu la chance de bénéficier de votre mansuétude; même si ce n’est pas forcément l’argument le plus décisif, je crois que c’est un argument qui mérite d’être pris en compte.

Qu’en est-il du marché du travail? Qu’en est-il des Suisses, des Genevois et des habitants de la ville de Genève? Pensez-vous que nous allons pouvoir accueillir et offrir des places de travail décentes et ordinaires aux personnes qui viennent ici dans ce but-là? Les personnes qui viennent s’installer à Genève sont heureuses, dans la plupart des cas, de trouver un travail, peut-être mal rémunéré. Mais, si d’un côté il y a un employeur que vous appelez un «exploitant humain» ou un «exploiteur», il faut bien admettre que les personnes qui acceptent ces emplois l’acceptent volontairement et sans contrainte et qu’elles y trouvent certainement, dans un grand nombre de cas, tout à fait leur compte. Alors, on vient me servir la Convention européenne des droits de l’homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui, effectivement, sont des textes que la Suisse a ratifiés, mais je rappelle tout simplement que ces textes trouvent leur limite dans les lois nationales, qui ne vont pas à l’encontre de ces conventions internationales, et que, jusqu’à preuve du contraire, la législation suisse n’est pas contraire à ces dernières.

Alors, Mesdames et Messieurs, il ne s’agit pas pour nous, groupe libéral, de balayer d’un revers de manche, sans entrer en matière, le débat et de refuser purement et simplement les difficultés devant lesquelles les personnes sans statut se trouvent et que nous ne nions pas. Il faut essayer de trouver des solutions, mais des solutions praticables, raisonnables, et surtout des solutions qui respectent aussi les personnes qui sont établies dans notre pays et qui sont au bénéfice d’une autorisation, d’un passeport, d’un permis de séjour. Alors, très brièvement, je proposerai quelques pistes pour tenter d’améliorer la situation.

M. Marquet tout à l’heure parlait de mondialisation; évidemment, c’est un terme qui vient tout de suite à la bouche dès que l’on parle de ce type de problématique. La mondialisation, c’est un fait que l’on ne peut nier; nous sommes dans une société mondialisée, notamment et plus particulièrement en raison du développement des moyens de communication, de télécommunications, de transport, et il faut répondre à ses défis. Il faut essayer d’apporter quelques solutions. Tout d’abord, il me semble qu’une des voies, et probablement la principale voie à creu-

ser, est de traiter le mal à la racine, c'est-à-dire les causes et pas les conséquences. Quelles sont ces causes? Eh bien, les causes sont très probablement les conditions difficiles que rencontrent les habitants d'un grand nombre de pays au monde. Mais, là où je ne suis pas certain des préopinants, c'est lorsque ceux-ci prétendent que la mondialisation est la cause de ces difficultés. C'est parfaitement inexact.

*Une voix.* Le marché mondial.

*M. Mark Muller.* Le marché mondial, peu importe, utilisez les termes que vous souhaitez: mondialisation, libéralisation, libre échange, marché mondial. Ce sont autant de phénomènes qui participent à l'accroissement des richesses globales dans le monde entier. Un rapport tout récent démontre, Mesdames et Messieurs, que la richesse croît dans tous les pays du monde et en particulier grâce à l'action des multinationales qui produisent des emplois – peut-être moins bien rémunérés qu'ici – dans le tiers monde et au bénéfice de l'économie locale de ces pays-là.

**Le président.** Il va vous falloir conclure, Monsieur Mark Muller.

*M. Mark Muller.* Je conclus, Monsieur le président. Cela étant, il y a des progrès à faire. Il n'est pas normal que nous vivions dans l'opulence et que d'autres pays se trouvent dans la misère, il y a probablement un effort accru à faire pour venir en aide à aux populations concernées, mais ce n'est pas tout simplement en régularisant les ressortissants de ces pays en situation illégale en Suisse que l'on résoudra les problèmes.

Je conclurai, Monsieur le président, en fournissant un dernier élément, une dernière piste. Il s'agit de la libre circulation des biens et des services, qui permettra aux pays défavorisés de se développer et qui peut-être préviendra le souhait, voire le besoin de leurs ressortissants de venir s'installer dans notre pays. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). La mobilisation de la population sur la place fédérale démontre – s'il en était encore besoin – que bon nombre de nos concitoyens refusent la politique de l'autruche cautionnée par notre gouvernement, qui permet en toute impunité de plonger dans la clandestinité des travailleurs et leur famille, cela pour la prospérité de notre pays.

Les clandestins sont des bras pour notre économie, mais leurs conditions salariales sont mauvaises et, bien évidemment, ils n'ont pas de possibilité de promotion. Mais, ce qui est plus grave encore, c'est le manque total de filet social pour cette catégorie de travailleurs. S'il est vrai que cette population constitue de la main-d'œuvre bon marché et, surtout, que la majorité des clandestins sont des femmes, nous comprenons l'intérêt pour notre économie d'avoir ce genre de main-d'œuvre sous-payée.

Nous sommes tous concernés à plus d'un chef. Monsieur Muller, ce sont les milieux patronaux qui engagent ces clandestins; alors, qui viole la loi? Il est grand temps d'en finir avec cette hypocrisie qui constitue une honte pour notre pays.

A l'heure où les Chambres fédérales vont se pencher sur cette question, nous devons de donner un signe clair et de montrer notre volonté de ne plus accepter cette situation inhumaine qui perdure et qui fait que, dans un des pays les plus riches du monde, le respect des droits de l'homme passe après les considérations économiques.

Nous vous invitons donc à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Je n'ai pas vraiment préparé mon intervention et, en écoutant assez attentivement les préopinants, je me suis demandé par quel axe aborder la problématique des sans-statut en Suisse et à Genève.

Je pense que ne vais pas revenir sur les lois, notamment les lois suisses, parce que, si nous avons le temps, Monsieur Mark Muller, vous le lui transmettez, Monsieur le président, je pourrais vous démontrer comment la Suisse fabrique des clandestins. Je ne veux pas non plus revenir sur toutes les causes de disparités socio-économiques mondiales, parce que, là aussi, je pense que nous aurions un très long débat rien que sur ce sujet, et ce n'est pas l'enjeu. Là où j'abonderais presque dans votre sens, c'est quand vous dites, Monsieur Mark Muller, que la régularisation ne va pas résoudre le problème. Effectivement, le problème se situe au niveau des lois pour la Suisse, et, de manière plus générale, il se situe au niveau d'un système social, culturel et économique mondial qui est défavorable à toute une partie de la population sur cette planète.

Je pense que là où nous nous rejoignons tous, c'est sur le facteur humain. J'ai travaillé pendant quatre ans dans une association qui, dans les permanences sociales, recevait notamment des travailleurs sans statut ou des enfants qui étaient scolarisés et qui n'avaient pas de statut. Il est vrai qu'entre le débat politique, abstrait et de confrontation que l'on peut avoir sur la régularisation ou pas, les conditions de celle-ci, la raison de la clandestinité de ces gens, la façon dont ils arrivent en Suisse, à Genève, ce qu'ils y font, et le fait de travailler avec ces populations, tout à coup, le regard se modifie énormément.

Si vous allez dans la rue, si vous lisez une certaine presse, vous constaterez que l'on dépeint souvent ces gens comme des profiteurs et des gens qui abuseraient de la situation. Pour ma part, pendant quatre ans, j'ai vu des hommes, des femmes, des enfants qui avaient fait le choix de quitter leur pays pour venir en Suisse, très souvent parce qu'ils pensaient que la Suisse était effectivement un eldorado – ce que la Suisse n'est pas du tout – ils s'entassaient à plusieurs dans des appartements minables qu'ils payaient très cher, ils acceptaient des travaux que ni vous ni moi n'accepterions de notre vie, parce que ces travaux qui ne demandent aucune qualification sont très pénibles. J'ai vu des femmes qui acceptaient de travailler pour 10 francs l'heure; elles allaient travailler à Cologny et, sur ces 10 francs, elles devaient encore payer leur billet de bus.

J'ai vu des situations complètement aberrantes, des familles où les enfants ne sortent jamais, parce qu'un enfant qui sort peut être repéré, des familles où les enfants, dans l'appartement, n'ont pas le droit de parler, de regarder la télévision, de faire de bruit, de courir, car les voisins peuvent entendre. Tous les matins, ils se lèvent la peur au ventre, ils rasent les murs et ils baissent la tête, car il ne faut surtout pas qu'on les voie. Ils n'enfreignent aucune loi. Ils paient toujours leur ticket de bus, parce que, si une fois, par malheur, ils ne le paient pas et qu'ils se font prendre par les Transports publics genevois, cela équivaut à un renvoi dans leur pays. (*Dénégation de M. Kaplun.*) Si vous avez un travail – et c'est la vérité, Monsieur Kaplun, vous n'avez pas travaillé quatre ans avec ces populations-là; moi, oui! – si par hasard... Monsieur le président, vous demanderez à M. Kaplun de ne pas m'interpeller quand j'interviens, merci. (*Brouhaha.*)

*M. André Kaplun (L).* C'est vous qui avez commencé, Madame! Dites la vérité!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, c'est un débat qui traite d'un sujet particulièrement délicat, je vous prie donc d'écouter les orateurs lorsqu'ils s'expriment.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.* Ce que j'essaie de démontrer, c'est que nous pouvons avoir un regard politique sur les causes et les raisons du problème des sans-papiers, et voir pourquoi nous en arrivons à une telle situation, mais, après cela, il y a les gens. M. Mino disait que, ces gens-là, on les côtoie tous les jours, et c'est vrai. Il faut bien se rendre compte que, ces gens-là, peut-être qu'au départ ils ont fait le choix de partir pour un pays où ils pensaient que la vie serait plus facile, qu'ils pourraient avoir un travail, un logement, que leurs enfants pourraient aller à

l'école, qu'ils pourraient avoir une vie décente. C'est tout ce qu'ils demandent. En définitive, souvent les conditions de vie à Genève ne sont pas des conditions de vie décentes.

Alors, maintenant, au niveau humain, je me demande quel genre de principe la Ville de Genève a envie de défendre. Je n'ai pas envie qu'en ville ces gens-là aient peur au point que leurs enfants ne puissent ni sortir de l'appartement ni faire de bruit; que les femmes – mais il en va de même pour les hommes, même si les travaux diffèrent – acceptent souvent de faire des travaux qui nous arrangent, comme faire le ménage, garder des enfants. J'ajouterai que, souvent, nous sommes bien contents d'avoir des personnes qui les font ces travaux à notre place, car cela nous permet de travailler ou de faire autre chose.

Par conséquent, je pense que, du point de vue humain, avec ce que j'ai vu pendant quatre ans, les conditions de vie de ces hommes, femmes et enfants, je ne les souhaite à personne dans cette enceinte. Je pense que personne ici n'est capable de dire: «Eh bien, oui, moi, je suis d'accord de travailler pour 10 francs l'heure, je suis d'accord que mon enfant reste toute la journée à la maison et fasse le moins de bruit possible, je suis d'accord que mon mari travaille sur des chantiers pour 15 francs l'heure!» Alors, je pense que l'on ne peut pas être d'accord avec un système qui fait que des êtres humains, des gens comme vous et moi, acceptent ces conditions à Genève, parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on peut ne rien dire, fermer les yeux à propos des réfugiés politiques, ces réfugiés qui sont victimes des dictateurs dans leur pays, et accueillir à Genève, sans sourciller, l'argent de ces mêmes dictateurs, mais c'est une attitude ignoble. On peut aussi refuser de voir la misère dans le tiers monde, accueillir l'Organisation mondiale du commerce et sympathiser avec celle-ci; l'élite genevoise et helvétique peut sympathiser avec la Banque mondiale et le FMI qui pillent ces pays, notamment au moyen de la dette, pour évidemment enrichir les banques suisses. Pour ceux qui osent douter des problèmes d'accroissement de la pauvreté dans le monde, je vous invite à aller à Porto Alegre pour constater l'augmentation de la misère, de la pauvreté, de la faim et de la maladie dans le monde. D'ailleurs, nous pouvons être fiers, nous, Genevois, d'avoir un rapporteur spécial de l'ONU pour les questions de l'alimentation: le professeur Jean Ziegler. Ce dernier a récemment remis à New York son dernier rapport, qui est évidemment édifiant. La lecture de celui-ci en ferait frémir plus d'un dans cette salle.

Maintenant, certaines personnes se réclament de la loi, mais la loi peut aussi être inique: par exemple, en 39-45, la Suisse expulsait des réfugiés juifs conformément à la loi. La loi dans les pays européens qui nous entourent a justement été

modifiée pour pouvoir accueillir des clandestins. Face à la loi, je revendique la justice: un homme est égal à un homme. Les clandestins doivent être régularisés et Genève doit donner un signal fort dans ce sens.

**M. Georges Breguet (Ve).** Je ne vais pas faire un nouveau discours sur la situation des sans-papiers, car elle a été très humainement décrite par ma collègue M<sup>me</sup> Salerno. J'aimerais juste reprendre un point du débat, parce que, lorsqu'on traite de ce sujet, on dit toujours qu'il y a des lois en Suisse et qu'elles doivent être respectées – d'ailleurs, lorsque nous prêtons serment, en tant que conseillers municipaux, nous nous engageons à respecter ce type de lois – mais j'aimerais rappeler à certains dans cette assemblée que, dans le domaine des amnisties fiscales, une partie des politiciens suisses n'ont absolument aucune honte à en demander et, ainsi, à récompenser d'une certaine manière les gens qui ont fraudé la loi. Il se trouve donc qu'en ce qui concerne l'argent nous sommes prêts à faire une amnistie et à dire que les lois ne sont peut-être pas si bien faites et qu'il faut accepter qu'à un certain moment elles ne soient pas respectées. Personnellement, j'ai la même attitude en ce qui concerne les sans-papiers et c'est pour cela que je souhaite une amnistie à leur égard.

**M. René Winet (R).** Comme il a déjà été dit, il s'agit ici d'un sujet qui est quand même assez délicat, puisqu'il traite d'êtres humains. Ceux-ci sont sans-papiers dans notre pays, ils y travaillent et ils aident notre économie à progresser.

Les motionnaires ont demandé la suspension de toute expulsion des sans-papiers. Il ne faut pas oublier, et vous le savez aussi bien que moi, que, parmi les êtres humains, il y en a de bons et il y en a peut-être aussi de mauvais. Si vous généralisez la non-expulsion de tous les sans-papiers, cela veut dire que vous ne cherchez même pas à vérifier quelles sont les personnes qui sont arrivées chez nous et pour quelles raisons elles sont venues. Cependant, cette vérification est nécessaire pour appliquer la loi existante.

Je suis désolé, car je suis bien conscient qu'il s'agit d'êtres humains, comme vous et moi, que ce sont des personnes qui ont le droit de vivre mieux que dans le pays d'où elles viennent. Mais pourquoi ne pourrions-nous pas nous entendre sur le fait qu'il faut quand même vérifier à quelles personnes nous pouvons délivrer un permis de travail pour qu'elles continuent à travailler dans notre pays et à quelles personnes nous devrions payer des prestations d'assistance?

Vous avez dit que les conditions de travail, de salaire, d'apprentissage, de formation scolaire, etc., doivent s'appliquer à tous. Je suis tout à fait d'accord, mais,

encore une fois, ne faudrait-il quand même pas analyser chaque cas, afin d'être en règle avec notre conscience? Pourquoi ne pas regarder d'un peu plus près les cas qui demandent à être régularisés?

Alors, malheureusement, le Parti radical ne peut pas partager totalement la demande des motionnaires. Il est tout à fait conscient du fait que c'est une question sociale, humaine et qu'il ne faut pas la traiter à la légère. Au contraire, il faut justement la traiter selon les lois qui existent sur le plan de la Confédération.

Je vous rappelle quand même que nous sommes domiciliés sur le territoire de la Confédération, sur le territoire cantonal, où des lois existent. Alors, je vous prie, Mesdames et Messieurs, pour le moment, d'appliquer les lois qui existent, ainsi, je pense que nous serons sur la bonne route.

**M<sup>me</sup> Barbara Cramer** (L). Nous avons beaucoup entendu parler de discrimination et j'aimerais quand même mettre au clair certains points. Je crois que les sans-papiers souffrent de discrimination dans leur propre pays mais pas en Suisse. Il ne faudrait pas oublier qu'ils ne viennent pas pour nous faire plaisir, mais pour s'aider eux-mêmes. Ils viennent parce qu'ils sont exclus de leur pays, parce qu'ils n'arrivent pas à nourrir leurs enfants ni à leur faire suivre des études. Alors, je vous en prie, il ne faut quand même pas tout le temps critiquer la Suisse ou Genève. Madame Salerno, vous avez cité le cas d'une dame qui ne gagnait que 10 francs l'heure, mais, chez elle, celle-ci n'aurait même pas gagné 10 centimes! (*Protestations. Remarque de M. Mino.*) Non, je suis désolée. Parlons aussi, Monsieur Mino, de tous les travailleurs étrangers, dont les enfants ont réussi; quand ils sont venus en Suisse, bien sûr, leur vie était plus dure, mais il ne faut pas oublier que, chez eux, c'était encore plus dur. Ils ne sont pas venus par plaisir, mais ils ont quand même permis à leurs enfants de faire des études. Cela c'est une chose, mettons-la de côté. Mais, lorsque l'on parle de discrimination, il ne faut pas tout de suite mettre en cause la Suisse ou Genève.

Alors, quelle est la situation? Que pouvons-nous faire pour les sans-papiers? Si certains sont engagés, tous ne le sont pas, beaucoup cherchent du travail, beaucoup changent souvent de place, beaucoup ont des problèmes avec la loi, avec leur patron. Les patrons regrettent souvent de les avoir engagés, il faut dire les choses comme elles sont. Par conséquent, il faudrait trouver une régularisation sévère, une sorte de loi, pour les sans-papiers aussi, loi à laquelle ils devraient se conformer, de même que leurs patrons.

Ce n'est pas possible, tout simplement parce qu'ils sont là, qu'ils ont réussi à pénétrer en Suisse illégalement d'un jour à l'autre, que les sans-papiers puissent avoir les mêmes droits que les personnes dont la situation est en règle, sans fournir la preuve de leur bonne volonté ou de leurs compétences.

L'éducation en Suisse, et l'éducation technique aussi, est d'un excellent niveau et fait l'objet d'un suivi très sérieux. Il ne faut pas oublier que, dans les pays d'où viennent les sans-papiers, ce n'est peut-être pas la même chose, même s'il est vrai que certains métiers d'artisans sont peut-être plus poussés dans ces pays qu'en Suisse, et ces artisans-là, nous sommes bien contents de les avoir.

Je ne vois pas comment vous pourrez, d'un jour à l'autre, régulariser tous ceux qui viennent dans notre pays. Vous n'avez aucune idée du temps qu'ils souhaitent passer en Suisse. Il faudrait, pour pouvoir les aider, leur donner un laps de temps limité, par exemple de cinq ans, durant lesquels ils pourraient gagner leur vie, toucher les assurances sociales, les assurances maladie, etc. et, ce délai passé, permettre à d'autres de venir. Il est évident que l'on ne peut pas accepter les malheureux du monde entier. Vous savez parfaitement bien que l'un amène l'autre et que, continuellement, il y en a qui viennent pour améliorer leur situation financière, ce que je comprends parfaitement, le problème n'est pas là.

Alors, je ferais juste une remarque pour M. Künzi, qui revient toujours sur le sujet. Ce ne sont pas seulement les juifs qui étaient expulsés de Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il faut bien garder en mémoire qu'il y a beaucoup plus d'autres personnes, d'autres nationalités, qui ont été expulsées que de juifs. Il ne faut donc pas toujours s'attaquer au même problème et éliminer tout ce qui a trait au même contexte.

Le problème des sans-papiers, je ne l'ai pas étudié, je ne peux donc pas vous proposer une solution et, d'ailleurs, vous-même, vous ne savez pas non plus y apporter une réponse, mais je ne vois pas comment vous pouvez leur donner à tous des papiers, les régulariser, leur octroyer tous les droits, c'est-à-dire les mêmes qu'aux personnes qui sont dans notre pays depuis des années, qui ont travaillé dur et honnêtement; c'est totalement inimaginable, car, en faisant cela, vous créeriez une discrimination par rapport à ceux qui sont là depuis de nombreuses années. Il y a quand même des limites!

Je vous suggérerai une chose qui me paraît être excellente. Que toutes les personnes qui viennent d'autres pays – et il y en a passablement, tout comme moi, et, d'ailleurs, c'est ce que je fais – aillent voir, dans un premier temps, dans leur pays d'origine ce qu'elles peuvent faire sur place où il y a tellement de malheureux, par exemple, en Amérique du Sud ou n'importe où ailleurs. Tant de fois, nous nous sentons concernés par des problèmes qui ne sont pas du ressort de la Ville de Genève, nous dépassons les frontières de la Suisse, ici même, dans cette enceinte. Alors, pourquoi ne pas aller – je pense surtout à ceux qui sont originaires des pays d'où ces pauvres sans-papiers viennent, où il y a le plus de misère et qu'ils connaissent bien – voir directement sur place ce qu'ils peuvent faire pour influencer les gouvernements, afin d'améliorer la situation.

Souvent, ces pays reçoivent de l'aide, mais on se demande qui en bénéficie. Alors, si l'on veut faire quelque chose, c'est parfait. Mais par où commencer? C'est un travail énorme! Si l'on veut tout simplement légaliser tous les sans-papiers qui arrivent dans notre pays, ou qui s'y trouvent déjà, comment fixera-t-on la date de la légalisation? Le choix se portera-t-il sur hier, aujourd'hui, demain, dans deux mois ou il y a dix ans? Il n'y a pas de limites, c'est impossible à dire.

On ne peut rien faire sans réfléchir aux conséquences et aux détails particuliers. Il n'est pas possible de dire simplement: «Donnons à tout le monde des papiers!»

**M. Alain Marquet** (Ve). En préambule, j'aimerais quand même relever les propos assez hallucinants que vient de tenir M<sup>me</sup> Cramer et qui consistent à dire aux émigrés de la première ou de la deuxième génération d'aller constater dans leur pays d'origine qu'il n'y a finalement pas tant de misère que cela. Je trouve cela proprement incompréhensible!

Auparavant, j'ai entendu des propos que j'ai peut-être un peu mieux compris. Ces propos disaient que les sans-papiers ou les réfugiés participaient à l'économie, à la prospérité de nos contrées et qu'il fallait leur en être reconnaissants. Mais, faudra-t-il que nous nous contentions de leur être infiniment reconnaissants uniquement parce qu'ils sont le réservoir d'une main-d'œuvre, le volant commode de notre croissance, croissance, Monsieur le président, je vous le rappelle, dans laquelle nous avons mis le pied. Je dirai que, premièrement, cela ne porte pas bonheur, et que, deuxièmement, cela ne sent toujours pas bon.

Il a été dit aussi que le signal que nous donnerions en acceptant les réfugiés, serait entendu par d'autres qui ne manqueraient pas de venir aussi dans notre pays. Il est bien évident que la politique que nous proposons par le biais d'une motion, telle que celle dont nous discutons ce soir, a aussi un corollaire; un corollaire indispensable qui consisterait à donner à ces régions des raisons suffisantes et valables pour que leurs ressortissants trouvent justifié de pouvoir enfin rester chez eux, puisque j'ai dit que l'on partait toujours de chez soi avec douleur, mais je crains que nous ne fabriquions, jour après jour, les raisons de leur départ.

On a parlé de difficultés économiques dans ces pays, pourquoi? Parce que, comme je l'ai dit, nous nous employons à créer des difficultés afin de maintenir ces pays sous la totale dépendance de nos envies, de nos besoins, voire de nos exigences. On a dit aussi tout à l'heure que la richesse croissait, or il se trouve aussi que la pauvreté croît et que la répartition des biens est de plus en plus inégale. Malheureusement, pour se rendre compte de cela, il ne faut pas simplement lire l'*Agefi*, il faut aussi s'ouvrir à d'autres lectures.

J'ai entendu sur les bancs radicaux M. Winet évoquer le facteur humain et je dois dire que je suis heureux d'avoir entendu ces termes dans la bouche d'un radical.

Monsieur le président, vous ne manquerez sûrement pas de vous faire mon porte-parole pour demander au groupe démocrate-chrétien, qui, campagne après campagne, nous dit mettre au centre l'humain, ce qu'il entend faire concernant le présent objet. (*Quelques applaudissements.*)

**M. Olivier Coste (S).** Je ne vais pas allonger ce sujet sensible. Je voudrais simplement – pour mes collègues des bancs d'en face qui sont relativement incrédules – avoir une pensée pour une de mes élèves, Besarta, qui était le troisième enfant d'une famille qui vivait à neuf dans un deux-pièces. Je lui ai donné le plus d'attention possible. Ses camarades ont créé des liens avec elle. Besarta n'est plus là maintenant pour bénéficier de ce qu'elle a reçu, j'espère simplement que, dans son pays, elle puisse utiliser un peu de l'énergie et de l'amour que nous lui avons prodigués ici.

**M. René Grand (S).** Je dirai deux mots, Monsieur le président, sur la loi. Quand M. Mark Muller parle de la loi, il a raison, mais il devrait aller un peu plus loin. Qui engage les clandestins? Ce sont les patrons. Je citerai un exemple que tout le monde connaît, puisqu'il est de notoriété publique. M. Fattebert, vice-président de l'UDC, a engagé des Polonais clandestins, car, le contingent de saisonniers portugais étant rempli, il aurait dû payer ces saisonniers deux fois plus cher.

J'ajouterai une autre chose, aussi à propos de libéralisme. Monsieur Mark Muller vous avez dit – Monsieur le président, vous transmettez – que, grâce à la mondialisation des biens et des services, le monde se portera mieux. Mais allez jusqu'au bout du libéralisme! Pourquoi n'allez-vous pas jusqu'à la libre circulation des personnes? Il y a là un illogisme qui est flagrant. Dans les traités bilatéraux, il faudra bien y arriver, avec l'Union européenne aussi.

Je conclurai avec un souvenir de ma fille qui était à l'école avec des clandestins. Elle m'a raconté que l'un de ses copains, quand il était petit et ne pouvait pas venir à l'école, ses parents l'attachaient au pied du lit, car il ne devait pas sortir. J'estime que cela est ignoble et indigne de Genève.

**M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve).** Beaucoup de paroles ont été dites de part et d'autre sur ce douloureux sujet. M. Grand évoquait la situation dramatique de personnes qui essaient de survivre à Genève.

Le problème se pose de la façon suivante. Les travailleurs sans papiers existent déjà en Suisse. Ils y travaillent et contribuent à l'essor de notre économie; cet argument joue en leur faveur. Le Parti libéral a donné les arguments jouant contre eux, notamment qu'il est impossible et tout à fait irréaliste de légaliser tous ceux qui souffrent de discrimination et désirent venir en Suisse un jour; et si nous ne légalisons pas toutes les personnes désireuses de venir chez nous, selon la logique du parti libéral, il y aurait une discrimination entre certains groupes de personnes; ainsi qu'il est matériellement impossible d'accepter tout le monde.

J'aimerais, à titre personnel, proposer, à l'essai, les solutions suivantes pour améliorer le sort des sans-papiers et je souligne que ceci est à titre d'essai afin de voir si mes propositions seraient positivement suivies.

Il existe dans la loi suisse, que nous n'avons pas besoin de changer, le statut de travailleur indépendant, qui concerne les personnes ayant un travail indépendant et qui leur donne la possibilité de payer volontairement les taxes AVS, les cotisations sociales et l'assurance maladie. Jusqu'à présent, ce statut était utilisé uniquement pour les personnes bénéficiant d'un salaire élevé. Pourquoi n'appliquerions-nous pas cette mesure pour toutes les personnes qui travaillent à Genève? De ce fait, chaque femme de ménage, par exemple, pourrait dicter son propre tarif au lieu de demander un salaire à son employeur; elle paierait ses propres impôts. Cela ne serait pas préjudiciable aux personnes qui travaillent et fournirait des contribuables supplémentaires à la Ville de Genève. Enfin, cela permettrait de régulariser ceux que nous appelons «les gens qui n'existent pas».

**M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L).** Je crois que M. Marquet m'a mal comprise. Je n'ai absolument pas dit qu'il n'y avait pas de misère dans les pays d'origine des émigrés, puisque l'on en a parlé, bien au contraire, et c'est justement pour cela qu'il faudrait faire quelque chose dans ces pays ainsi que dans ceux où les personnes souffrent.

**M<sup>me</sup> Matthey** a proposé que les personnes sans papiers soient inscrites quelque part comme travailleurs bénéficiant de la sécurité sociale, des assurances maladie et de toutes les assurances nécessaires. Ce projet serait excellent, mais il n'en conférerait pas pour autant le droit à ces sans-papiers de rester de façon permanente en Suisse. C'est vrai qu'il faut absolument trouver une solution, il faut y réfléchir mais non pas vouloir englober dans celle-ci tout ceux qui se trouvent dans notre pays.

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne pensais pas intervenir sur le sujet qui nous occupe ce soir, mais, finale-

ment, après avoir entendu tout ce qui a été dit, je voudrais juste rappeler certains faits.

J'ai l'impression ce soir que Genève fout le camp, que son esprit a disparu. Nous avons été pendant des siècles une cité de refuge; ce refuge a fait notre fortune et ce que j'ai entendu ce soir me déplaît profondément. Je suis un descendant de réfugiés et j'ai l'impression, ce soir, que nous nous sommes abrités derrière des lois, des lois fédérales, des lois de Berne, alors qu'en fait nous avons toujours eu chez nous, dans notre ville, une identité bien particulière, qui était celle de l'accueil.

Ces lois fédérales, comme toutes les lois du monde, sont faites pour être modifiées. A propos de modification, j'aimerais simplement vous rappeler une chose très simple. Il n'y a guère plus d'un siècle, il suffisait d'obtenir un travail en Europe pour avoir un droit de résidence. Ce système a disparu avec la Première Guerre mondiale. Si nous rétablissions quelque chose de simple comme cela, il y aurait déjà passablement d'éléments qui changeraient, et surtout si nous retrouvions les valeurs de nos anciens, de ceux qui ont fait la grandeur de cette ville, il y a pas mal de discussions ce soir qui n'auraient pas eu lieu et nous aurions gagné du temps et un peu plus de cœur. (*Applaudissements.*)

**M. Didier Bonny** (DC). Je vous avouerai que ce débat, au demeurant fort intéressant, pose quelques problèmes éthiques, puisqu'il s'agit d'êtres humains. Il est vrai que nous souhaiterions pouvoir faire en sorte que chacun soit heureux sur cette terre. Je côtoie tous les jours des enfants de clandestins, presque tous les jours je procède à des inscriptions d'enfants clandestins qui reçoivent l'autorisation d'étudier du Département de l'instruction publique. D'ailleurs, je trouve que c'est une excellente chose que ces enfants ne soient pas, comme l'a dit tout à l'heure M<sup>me</sup> Salerno, cachés dans leur appartement, ne pouvant pas faire de bruit. Il est vrai que, en tant qu'êtres humains, nous ne pouvons accepter ce genre de choses.

Alors, d'un côté, nous avons la loi, comme M. Mark Muller l'a bien et longuement démontré au début de ce long débat, et, d'un autre côté, il y a tout l'aspect humain. Comme vous le savez, le slogan du Parti démocrate-chrétien est: «Au centre, l'humain», donc, ce soir, nous avons plutôt envie de laisser parler ce côté-là et de mettre l'humain au centre. (*Applaudissements.*)

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de cette motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et quelques abstentions).

*(Applaudissements.)*

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour:

- demander la suspension de toute expulsion de sans-papiers;
- qu'il intervienne auprès des autorités fédérales afin de leur demander:
  - la régularisation de l'ensemble des sans-papiers;
  - l'application des mêmes conditions de travail, de salaire, d'apprentissage, de formation scolaire, de soins médicaux, d'assurances sociales et de logement pour toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la Confédération;
  - la suspension de toute mesure qui crée de nouveaux sans-papiers.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et M<sup>me</sup> Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal» (M-240)<sup>1</sup>.**

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Les habitants de mon quartier, celui des Acaïas, qui ne sont pas les seuls d'ailleurs à lutter contre la fermeture de leur poste, attendent que nous nous prononcions très rapidement, de manière que le Conseil administratif reçoive un mandat pour une étude permettant de contrer le projet que la Poste a rendu public récemment. Merci.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions des radicaux et quelques abstentions).**

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3023.

**6. Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et M<sup>me</sup> Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal» (M-240)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Poste est un service public qui ne peut être géré comme une entreprise privée;
- qu'elle doit prendre en compte, dans sa gestion, les aspects économiques et techniques, mais tout autant les aspects humains et sociaux liés à son rôle de service public;
- qu'elle doit donc être proche de la population, y compris des personnes qui se déplacent avec difficulté;
- qu'aïdée par un institut privé la direction de la Poste reconnaît ne pas avoir pris en compte les «spécificités locales des offices de poste et de leur environnement», bien qu'elle prétende avoir réalisé une étude dite «scientifique»;
- qu'elle déclare vouloir repenser cette étude avec, notamment, les représentants des autorités locales et des associations d'habitants;
- que, toutefois, elle a d'ores et déjà annoncé la fermeture de trois bureaux postaux situés dans notre commune, qui remplissent une fonction sociale importante pour les habitants des quartiers concernés;
- que la fermeture de bureaux de quartier pour ouvrir des bureaux plus importants dans les supermarchés engendre des déplacements plus longs en transports publics ou en voiture et appauvrit la vie sociale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- consulter les associations et mouvements d'habitants concernés;
- doter la Ville d'un projet qui définisse de manière autonome les besoins de notre commune;
- se concerter avec les autres communes du canton pour établir un projet cantonal;
- soumettre ce projet au Conseil municipal, dans les plus brefs délais;
- engager au plus vite des négociations avec la direction de la Poste pour s'opposer au démantèlement auquel celle-ci se livre actuellement.

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 3198.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). La Poste, jusqu'à nouvel ordre, est censée être un service public. Si un tel service doit à l'évidence rechercher une gestion saine, tant technique que financière, il doit d'abord se préoccuper de servir la population et notamment ses membres les plus fragiles. Les technocrates de la gestion financière à la mode, qui misent sur le regroupement des services de la Poste dans des supercentres commerciaux, en amputant les quartiers populaires d'un lieu de convivialité important, appauvrissent par là gravement les liens sociaux nécessaires à une vie équilibrée. Ce sont des analphabètes sociaux.

En effet, le projet de ces technocrates se moque bien des 50% de la population qui déclare se rendre à pied au bureau de poste du quartier ainsi que des personnes qui se déplacent difficilement. Leurs critères d'analyse ne prennent en compte que le temps de déplacement en voiture ou en bus vers des nœuds économiques majeurs.

Trois quartiers sont d'ores et déjà désignés à leur vindicte d'économistes monomaniaques et à courte vue. L'exemple de la poste de Saint-Jean doit cesser d'être la référence unique d'une victoire qui tournera court si elle reste isolée. C'est pourquoi nous devons mandater le Conseil administratif pour qu'il lance sans délai une étude en matière de services postaux, qui prenne en compte les besoins de l'ensemble de la population et qui préserve les acquis de la vie sociale qui font la richesse des divers quartiers de notre ville ainsi que des communes avoisinantes. Je vous remercie.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Le projet de la Poste est évidemment de nature à blesser. Il n'y a pas de doute que chaque fermeture de poste est une fraction de la vie d'un lieu qui s'éteint. Il est nécessaire également de souligner que la Poste, depuis de nombreuses années, a procédé à un grand nombre de fermetures, d'abord dans les hameaux, puis dans les villages. Voici qu'après une politique de fermeture discrète la Poste aujourd'hui a le courage d'affronter son marché et d'indiquer clairement les raisons de la fermeture de telle ou telle poste ou du regroupement d'autres bureaux de poste.

Il faut reconnaître que la Poste est un service public que le citoyen est d'accord de payer dans une certaine limite. On se souvient, et l'exemple est encore en vigueur, que l'Etat de Genève, pour prendre un exemple, a choisi de modifier la loi sur l'organisation judiciaire pour amener le tribunal à ne plus communiquer les jugements et les assignations par courrier recommandé, économisant ainsi 5 francs par envoi. L'Etat a choisi d'avoir ses propres coursiers qui, deux fois par jour, font la tournée des études d'avocats pour apporter les juge-

ments et les assignations. Je ne dis pas cela dans un sens critique, mais simplement pour relever que l'Etat, pour faire des économies, a choisi dans le cas cité, de ne pas travailler avec la Poste, car cette dernière est chère.

Le résultat est qu'il nous faut savoir ce que nous voulons. Voulons-nous accepter de payer les prix imposés par la Poste – et alors, dans ces circonstances, nous nous trouvons dans une situation un peu schizophrène, entre un Etat qui refuse de payer le coût de la Poste et qui crée sa propre poste – et d'autres entités, qui, elles, veulent travailler avec une entreprise de services publics, mais alors à un tarif de services publics, car 90 centimes pour une lettre ou une carte postale, 5 francs pour un recommandé, 26 francs pour un courrier express, ce sont quand même des tarifs que l'on peut considérer comme exorbitants, et la cause en est multiple? Elle procède d'abord du fait que la Poste a dû se séparer de sa vache à lait, les télécoms; cela est fait, nous ne pouvons pas revenir en arrière. Ensuite, la Poste a choisi de se financer d'une autre manière en optant de développer son service de *banking post*. Là encore, il s'est trouvé une majorité, non pas au Conseil administratif, mais au Conseil national, pour dire non, pour que la Poste fasse de la poste, et qu'elle laisse aux banquiers le soin de faire de la banque.

Le résultat, c'est que la Poste est très chère. Alors, quelle solution y a-t-il? Voulons-nous continuer à considérer, comme le fait d'ailleurs cette motion, que la Poste est avant tout un service social et que de ce fait il faut en payer le prix? Ou est-ce que la Poste est avant tout un service d'acheminement du courrier et, dans ces conditions, il faut lui permettre de s'organiser de manière qu'elle puisse pratiquer des tarifs raisonnablement concurrentiels?

Chacun sait ici que quiconque veut faire un envoi à Annemasse a tout intérêt à l'envoyer dans un autre pays – à l'époque, c'était à Singapour, mais cela a certainement changé – qui le réacheminera ensuite en Suisse. On obtient ainsi une économie de l'ordre de 25%. Oui, lorsque j'étais étudiant, cela coûtait 25% de moins d'envoyer son courrier en ville de Genève depuis Singapour, à condition de faire un envoi à Annemasse, bien sûr.

Cette remarque pour dire que nous ne pouvons pas continuer de donner des directives à la Poste, sans simultanément savoir que ces directives ont un coût. Si nous disons à la Poste qu'elle doit conserver ses offices, nous devons accepter qu'un envoi par courrier «A» soit probablement de l'ordre, non plus d'environ 1 franc, mais d'environ 2 francs. Voyons aussi comment nous allons nous comporter à l'égard du courrier et quel sera le comportement de l'Etat, car, si celui-ci abandonne la Poste, je ne vois pas très bien quel sens peut avoir notre intervention.

C'est la raison pour laquelle je crois que cette motion, bien qu'elle soit généreuse et utile, fait fausse route et que je vous suggère, avec les libéraux, de ne pas y donner suite. Merci.

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chacun ici connaît la détermination du Conseil administratif concernant le maintien des postes de quartier. Que la Poste doive s'adapter à une gestion plus efficace, plus moderne, nous sommes tous ici d'accord. Mais peut-on parler de bonne gestion quand nous voyons dans les grandes postes, telles que celles du Mont-Blanc, des Eaux-Vives et d'ailleurs, des files d'attente dignes de ce qui se passait en Hongrie, en Pologne ou en Union soviétique, à la belle époque, entre guillemets.

Je n'appelle pas cela de la bonne gestion, et mon collègue André Hediger et moi-même, qui avons été reçus par les dirigeants de la Poste avant leur conférence de presse, nous le leur avons dit.

D'autre part, le plan qui a été communiqué à la presse, et en primeur, je le répète, au Conseil administratif, nous a beaucoup surpris, André Hediger et moi-même. Manifestement Berne, dans sa lourdeur, n'a rien compris au développement de nos quartiers. Les dirigeants de la poste ne savaient même pas qu'il y aurait bientôt un tram aux Acacias. Ils ne savaient pas non plus que le siège social de la Banque Pictet se trouverait bientôt aux Acacias, avec, je crois, 1000 emplois. La Poste n'était pas au courant qu'à côté du stade «André Hediger-La Praille» (*rires*), il y aurait un centre commercial. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas sérieux. D'autre part, la Poste n'était pas au courant du développement du quartier de Sécheron; elle ne lit pas suffisamment la *Tribune de Genève* et les déclarations de notre collègue Christian Ferrazino concernant ce quartier, son avenir avec Ares-Serono, et d'autres projets dans ce même quartier. Je ne parle pas du quartier de la Cluse-Roseraie, où la Poste n'était pas au courant de la proposition de la Ville concernant l'aménagement de ce quartier, transmise à notre collègue du Conseil d'Etat, M. Laurent Moutinot. D'autre part, vous savez qu'il y a aussi des projets de construction de bâtiments dans ce quartier, mais de l'autre côté de l'Arve, en face du collège de l'Aubépine, vers le cimetière israélite, qui est fermé. Avec mon collègue M. Christian Ferrazino, lorsque nous étudions chaque année les prévisions scolaires, avec son département et le mien, nous savons que, d'ici à à peu près 5 à 10 ans, il y aura énormément de bâtiments – parce qu'il faut bien construire la ville en ville – entre la Cluse-Roseraie et Carouge, et qu'il faudra des places supplémentaires dans les écoles primaires, dans les cycles d'orientation et donc le maintien d'une poste.

Mesdames et Messieurs, la disparition des postes dans les quartiers me fait penser à ce qui s'est passé dans les années 60, lorsque l'on a supprimé les trams. Cependant, voyez-vous, toutes les villes d'Europe, et du monde, je dirai, remettent en service les trams. Nous avons fait des erreurs historiques, et je pense que, dans dix ou vingt ans, si l'on supprime les postes de quartier, nous nous apercevrons que c'est encore une erreur historique et que l'on a tué – comme l'a dit

M. Jacques Mino – le maillage social des quartiers. En effet, en supprimant la poste, on l'a bien vu à Saint-Jean où elle est restée fermée pendant une année, les commerçants ont eu un chiffre d'affaires d'environ 20 à 30% inférieur à celui qu'ils faisaient lorsque la poste était ouverte. Maintenant, le commerce redémarre grâce à la réhabilitation de la poste dans le quartier.

Le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont dit à la Poste qu'ils envisageaient bien évidemment de trouver des solutions, mais qu'il fallait négocier. Nous n'aimerions pas, que ce soit à l'exécutif du Canton ou à celui de la Ville et d'autres communes, que l'on nous fasse faire de la figuration dans une pseudo-concertation, puisque l'on nous promet que, déjà en juin 2002, des décisions définitives seront prises pour les quartiers. Je ne vois pas comment l'on pourrait négocier en six mois, lorsque la Poste à Berne n'est même pas au courant de certains plans d'aménagements, de plans localisés de quartier ou de constructions futures.

Mesdames et Messieurs, depuis le 11 septembre, on assiste dans le monde, quoiqu'en disent certains, à un retour de l'Etat et on s'aperçoit que le démantèlement des services publics, que ce soit aux Etats-Unis, en Allemagne, en France ou en Angleterre, est une erreur historique. Il y a des missions qui doivent être accomplies par l'Etat et qui ne sont pas rentables. Si on avait eu une philosophie politique fondée sur la rentabilité au XIX<sup>e</sup> siècle, Monsieur Froidevaux, nous n'aurions jamais construit de lignes ferroviaires pour aller à Neuchâtel, Neuchâtel n'étant pas sur un axe important, ainsi que de petits tracés ferroviaires qui desservent des villages et des villes qui ne doivent pas rester à l'écart. Par conséquent, les missions de l'Etat, dans certains domaines, sont essentielles.

Personnellement, je ne suis pas favorable – comme l'ont parfois été les socialistes ou les communistes en 1981, en France – à ce que l'Etat construise des automobiles, des yaourts ou des postes de télévision. Ce fut une erreur. On sait faire autre chose, au niveau des services publics, qu'ils soient cantonaux, municipaux, fédéraux ou nationaux. Il faut donc défendre le «mieux d'Etat», dans ces domaines-là.

En conclusion, je dirai, Mesdames et Messieurs, que vous pouvez nous faire confiance, car nous serons intransigeants, je dis bien «intransigeants». Nous pratiquerons, comme nous l'avons fait à Saint-Jean, une démocratie participative, une démocratie de quartier, Monsieur Juon, et nous écouterons les habitants, nous serons présents dans les quartiers contrairement à d'autres. (*Applaudissements.*)

**M. Robert Pattaroni (DC).** Le conseiller administratif a très bien parlé et ce serait un peu exagéré de ma part de vouloir reprendre toute une démonstration.

Simplement, nous, démocrates-chrétiens, allons soutenir cette motion, mais en présentant un petit amendement, pour une question de cohérence, et nous tenons quand même à dire une ou deux choses à ce propos.

Il est clair que nous considérons, au Parti démocrate-chrétien, et vous avez pu le lire récemment dans la presse, qu'effectivement le courant visant à rendre les services publics compétitifs avant tout est un courant qui peut entraîner ceux-ci à ne plus être publics. Vous avez pu constater qu'au niveau fédéral notre parti a précisément déclaré qu'il fallait revoir la question et reprendre en profondeur la réflexion sur le sens des services publics.

Il est clair qu'on oppose une certaine rentabilité à une certaine efficacité des services. Je pense que nous n'échapperons pas, un jour, à un calcul économique et social global, qui permettra de voir les conséquences négatives, en francs, du fait de ne pas pouvoir fournir à tous les prestations de base que nous avons eu l'habitude d'avoir toute notre vie par rapport au fait que cela peut entraîner un investissement plus coûteux, également chiffré en francs. Progressivement, on va se rendre compte de ce qui se passe, car cela touchera le domaine de l'électricité, de la poste et peut-être aussi de la banque, puisque, si l'on écoutait certains, on se passerait volontiers des petits clients qui ne font que de coûter de l'argent aux banques qui n'ont que faire de ceux-ci. Par voie de conséquence, il est important de créer un mouvement de réaction par rapport à cela et nous, démocrates-chrétiens, sommes engagés dans ce courant

J'en viens à notre amendement. Tout à l'heure, M. Tornare a rappelé le combat qu'il a mené récemment, avec l'appui du Conseil administratif, mais aussi avec l'appui du Conseil d'Etat. Dans la troisième invite de la motion, le Conseil administratif est invité à «se concerter avec les autres communes du canton pour établir un projet cantonal»; or on voit mal les 45 communes présenter un projet à Berne. Il faut donc qu'il y ait un projet des 45 communes et que ce projet soit soutenu par le canton.

Par conséquent, nous proposons, de modifier la troisième invite de la façon suivante:

*Projet d'amendement*

«— se concerter avec les autres communes du canton *et l'Etat* pour établir un projet cantonal».

**Le président.** Nous allons voter l'amendement puis la prise en considération de la motion.

Mis aux voix, l'amendement de M. Pattaroni est accepté sans opposition (abstention des libéraux).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales et quelques abstentions).

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- consulter les associations et mouvements d'habitants concernés;
- doter la Ville d'un projet qui définisse de manière autonome les besoins de notre commune;
- se concerter avec les autres communes du canton et l'Etat pour établir un projet cantonal;
- soumettre ce projet au Conseil municipal, dans les plus brefs délais;
- engager au plus vite des négociations avec la direction de la Poste pour s'opposer au démantèlement auquel celle-ci se livre actuellement.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Guy Savary, M<sup>mes</sup> Alice Ecuivillon, Anne-Marie von Arx-Vernon, Odette Saez et Alexandra Rys: «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde» (M-249)<sup>1</sup>.

**M. Guy Mettan** (DC). Nous avons proposé cette motion en tant qu'opposants au projet du nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm. Nous n'avons jamais caché que nous étions favorables à un nouveau projet de musée d'ethnographie. Ce projet de musée à la place Sturm ayant été refusé par le vote populaire, il était évident que, par souci de cohérence et afin de respecter nos propres

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3023.

convictions, qui ont été clairement affichées tout au long de la campagne pour le nouveau Musée d'ethnographie, nous nous devons de réagir immédiatement en proposant un nouveau projet de musée.

Nous n'avons non plus jamais caché que nous étions favorables à un projet dont l'emplacement serait autour du Palais des Nations et que, étant donné le contexte extrêmement...

*Des voix.* Sur l'urgence!

**Le président.** Je crains que les voix qui se font entendre aient raison. Monsieur Mettan, veuillez vous exprimer sur l'urgence.

*M. Guy Mettan.* J'y arrive. Étant donné le contexte extrêmement passionnel et passionné de cette campagne, il nous paraissait important, aussi par rapport à l'opinion publique, de déposer une motion urgente, afin que nous puissions immédiatement relancer et rouvrir le débat. Merci.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Bien entendu, nous refuserons cette clause d'urgence. Il nous restera à voir si celles et ceux qui étaient pour un nouveau Musée d'ethnographie, bien sûr, mais contre celui prévu à la place Sturm, finiront par se rallier à un projet, un jour, peut-être, en tout cas nous l'espérons.

Les projets que l'on nous présente aujourd'hui, pratiquement au lendemain du refus du projet de la place Sturm, nous semblent être faits dans la précipitation. En effet, cette motion est un peu mal venue, voire ébouriffée.

Nous n'en penserons pas moins d'autres projets qui pourraient même émaner de nos rangs. Nous refuserons donc toute urgence sur ces questions. Par contre, il est évident qu'il va falloir rebondir, que le peuple ne s'est pas trompé, que nous avons besoin d'un nouveau Musée d'ethnographie. Il faudra donc reprendre le métier, le remettre sur l'ouvrage, se retrousser les manches et repartir avec un nouveau projet qui soit cette fois acceptable, consensuel et qui puisse passer la barre. Bien sûr, cela ne va pas être simple et ce n'est pas ce soir, dans la précipitation, que nous allons trouver la solution.

Nous attendons donc que le Conseil administratif et ses services – et non pas quelques conseillers municipaux qui se «courent après», si vous me permettez l'expression – viennent prochainement présenter un autre projet devant cette assemblée.

**M. Gérard Deshusses (S).** (*Un téléphone portable sonne.*) Ah, un des principaux intéressés est appelé au téléphone, Monsieur le président, et je ne peux que le regretter. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est des manières qui n'en sont pas et qui discréditent ni plus ni moins le monde politique dont nous faisons partie.

Le peuple, dimanche passé, par 62% des voix, a refusé un musée d'ethnographie. C'est aujourd'hui, la seule chose que nous puissions dire, dont acte. Même si certains affirment que ce n'est pas un nouveau Musée d'ethnographie que le peuple a refusé, mais un certain projet, à un certain endroit, il est bien trop tôt aujourd'hui pour déclarer que nous avons analysé les votes et que nous savons exactement de quoi il retourne. Par conséquent, nous nous discréditons en raisonnant de la sorte.

Cependant, Mesdames et Messieurs, il y a pire! Il y a que le projet qui a été refusé est un projet qui a demandé quinze ans d'étude, qui a coûté quelque 5 millions de francs, qui est le produit d'un concours d'architecture et qu'on ne peut pas, aujourd'hui – non sans audace, insolence, culot et impertinence – nous proposer, tel un prestidigitateur, un nouveau projet, une nouvelle étude. Ce qui me fait bondir, c'est ce culot énorme que je remarque ce soir et qui fait que, au-delà du discrédit du monde politique, vous, les motionnaires, nous infligez un réel ridicule.

Au lieu de voter ce soir une clause d'urgence sur un nouveau projet de musée d'ethnographie, je vous proposerai un sujet urgent à traiter, concernant la manière que nous avons d'exercer notre fonction en tant que politiques dans cette municipalité et la façon dont nous gérons nos affaires municipales. Nous voterons donc bien évidemment contre la clause d'urgence de la motion M-249.

**M. Georges Queloz (L).** Je peux comprendre l'enthousiasme de nos collègues du groupe démocrate-chrétien, mais, véritablement, il n'y a pas d'urgence, et si c'est sur l'urgence que nous devons nous prononcer, elle n'est pas justifiée dans un tel cas; lorsque l'on attend depuis si longtemps, il ne sert à rien de vouloir tout d'un coup tout précipiter.

L'analyse, comme le dit M. Gérard Deshusses, sur cette votation, s'est faite durant la campagne et nous avons une petite idée des raisons pour lesquelles la population a réagi de cette façon.

Ce soir, si je n'ai pas voulu signer la motion M-249, c'est parce qu'il ne faut pas commettre à nouveau les mêmes erreurs que celles que nous avons commises. Avant de demander un crédit d'étude et un nouveau projet, il faut analyser la manière dont les choses se sont passées. Il a été démontré que, si l'on a obtenu

un si mauvais résultat – pas de musée – après avoir dépensé beaucoup d'argent, c'est que le projet était mauvais. S'il avait été bon, on aurait certainement eu un musée. (*Remarque de M. Ducret.*) Monsieur le président, je n'ai jamais sonné M. Ducret... (*Rires.*)

**Le président.** Moi non plus.

*M. Georges Queloz.* Je voudrais simplement dire qu'il faut d'abord, et d'ailleurs j'ai déposé une motion dans ce sens-là... (*M. Ducret se lève et quitte sa place.*)

**Le président.** Monsieur Ducret, je vous prie de regagner votre place et de laisser s'exprimer l'orateur. Monsieur Queloz, veuillez vous exprimer sur l'urgence.

*M. Georges Queloz.* Il y a des gens qui ont la défaite un peu difficile. (*Rires.*)

Ce que nous demandons, tout d'abord, c'est une étude de faisabilité, dans un secteur particulier de la ville; si ce secteur ne devait pas convenir, il faudrait voir à ce moment-là quelles seraient les autres possibilités qui s'offrent au Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AdG/TP). Il est quand même scandaleux de voir que ceux qui ont appelé à voter contre le nouveau Musée d'ethnographie ont le culot de présenter, deux jours après les votations sur ce sujet, une motion urgente demandant d'étudier rapidement un nouveau projet. Ceux-ci se moquent des citoyens qui les ont cru.

Par conséquent, nous refuserons la clause d'urgence de cette motion, et cette motion elle-même. Le Musée d'ethnographie, provisoirement installé depuis 1941 dans l'école du boulevard Carl-Vogt, attendra encore quelques années des jours meilleurs pour qu'un projet respectant le programme établi voie le jour.

**M. Damien Sidler** (Ve). Nous attendons que le Conseil administratif prenne le temps de la réflexion pour comprendre réellement la signification du vote de la population, avant de venir nous présenter la demande de crédit de préétude que le Parti démocrate-chrétien nous demande en urgence ce soir, auquel s'ajouterait,

dans l'urgence également, quelques autres millions pour un crédit d'étude et, finalement, les 200 millions qui semblent légitimes à certains des opposants d'hier pour construire un nouveau musée express. C'est ce qu'on appelle la «rigueur budgétaire».

Non, tout cet empressement n'est vraiment pas décent et nous demandons un temps de réflexion pour nous relancer dans une aventure ethnographique.

**M. Bernard Lescaze (R).** Il est urgent d'attendre. Je suis proprement stupéfait de l'impudence avec laquelle on vient nous proposer la motion M-249; ceux-là mêmes qui ont provoqué la mort du nouveau Musée d'ethnographie. (*Applaudissements.*) C'est un peu comme si les assassins venaient maintenant nous demander des crédits pour de nouveaux cercueils! (*Rires.*)

Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'évidence, cette motion n'est pas urgente. Nous souhaitons en effet qu'un musée d'ethnographie se fasse un jour, mais qu'il se fasse peut-être en collaboration avec l'Etat. Comment osez-vous, au Parti démocrate-chrétien, demander maintenant le soutien d'entreprises ou de particuliers, alors même que vous vous êtes efforcés, durant toute cette campagne, de les décourager à propos du projet de la place Sturm? Comment pouvez-vous maintenant – alors même que vous n'avez pas la maîtrise des terrains de Sécheron – invoquer les grands projets d'urbanisme? Voulez-vous, par cette motion, faire échouer à la fois le projet de prolongement de la ligne de tram 13 dans la section Sécheron et l'aménagement de la place des Nations ainsi que l'installation sur le site de Sécheron d'une entreprise comme Ares-Serono, que vous citez dans votre motion alors que celle-ci n'a rien à voir avec le nouveau Musée d'ethnographie?

Tout cela est simplement de la poudre aux yeux et nous souhaitons qu'elle se dissipe immédiatement par un refus de la clause d'urgence. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais intervenir sur un aspect de la question et non pas sur le fond, car je suis convaincu que le Conseil municipal, qui a voté les crédits pour la réalisation d'un musée d'ethnographie, en votera certainement d'autres pour un autre musée.

Concernant l'urgence de la motion M-249, j'aimerais intervenir ce soir spécialement pour vous dire que l'urgence n'est pas là. L'urgence est maintenant à la protection des collections de notre Musée d'ethnographie qui, vous le savez – car on l'a répété pendant toute la campagne – sont menacées. Elles sont menacées

dans leurs conditions de conservation, mais surtout dans leurs conditions de survie. Actuellement, un rien pourrait toutes les détruire, car nous ne pouvons pas les stocker convenablement.

Par conséquent, l'urgence est à ce propos et, prochainement, je reviendrai auprès du Conseil administratif pour l'alerter sur la situation, situation que nous avons pu établir avec beaucoup de précision. D'ailleurs, nous avons invité les habitants à visiter les dépôts de nos musées, et ils en ont pris conscience eux-mêmes.

L'urgence concerne maintenant la survie des collections. Nous espérons bien sûr qu'il y aura un nouveau Musée d'ethnographie qui sera décidé par le Conseil municipal.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, je fais voter la clause d'urgence sur cet objet.

*Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est refusée à la majorité.*

## 8. Clause d'urgence sur la motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni et M<sup>me</sup> Alice Ecuillon: «Pour une place Sturm à la disposition du public» (M-246)<sup>1</sup>.

**M. Robert Pattaroni** (DC). La raison pour laquelle nous présentons la motion M-246, comme pour la précédente, c'est parce que, durant toute la campagne sur le nouveau Musée d'ethnographie, on nous a adressé, à nous qui nous opposions à un projet et non pas à un musée, des reproches. On nous a dit qu'il fallait avoir nous-mêmes des idées, faire des propositions, être crédibles.

Tout à l'heure, on nous a reproché de venir immédiatement après le vote présenter des propositions, sans qu'on en ait fait l'analyse. Alors, Monsieur le président, vous conviendrez, vous qui avez été maître en la matière, qu'on ne fait simplement que ce qu'on a dit. Nous avons dit que nous étions opposés à un certain projet, mais que, nous-mêmes, nous avons aussi des propositions à faire.

Je comprends parfaitement que la tempête ne se soit pas encore calmée. J'accepte très positivement les propos du magistrat Vaissade qui, probablement, a

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3023.

mis le doigt sur la première urgence, et sans doute que, devant les propositions qu'il nous fera, nous aurons à entrer en matière de la manière la plus positive possible. Nous voulions quand même vous faire savoir ce que nous avons en tête pour la suite, car, si nous n'avions pas fait les motions M-246 et M-249, vous nous auriez dit: «Alors, vous votez contre le projet de musée à la place Sturm et vous n'avez rien à nous proposer!»

Quand nous sommes allés dans la rue avec d'autres, les uns étant pour le projet de la place Sturm, les autres contre celui-ci, on nous a souvent dit ceci: «Mais alors, si on vote non à ce projet, avez-vous une autre idée? Etes-vous crédibles? Peut-on réaliser quelque chose?» Nous avons répondu que ce n'était pas à nous de faire un nouveau projet, mais que nous avions des idées et que nous les ferions connaître. C'est parce que nous faisons ce que nous avons dit que nous sommes dans cette situation et nous sommes très heureux de pouvoir discuter un moment ce soir avec vous de ce sujet.

Monsieur le président, n'avez-vous pas entendu parler un magistrat qui, depuis quelque temps déjà, nous dit qu'il a un projet de musée d'ethnographie et qu'il le sortira plus tard? Il a raison, il a respecté la collégialité. Mais n'avez-vous pas lu que ce magistrat a une proposition à ce sujet qui est prête, qu'il va la soumettre au Conseil administratif demain matin et que, demain à midi, on l'entendra à la radio? Pourtant, ce sont les gens de son propre parti qui viennent nous dire que nous sommes en avance!

De plus, si, dans la salle, il y en a qui n'ont pas eu le temps, et je les comprends, d'étudier ce qui se passe à Sécheron, notamment certains députés, je peux leur dire – car on peut connaître les choses sans être député – que justement, actuellement, dans le périmètre de la place des Nations et de Sécheron, nous sommes en train d'étudier toutes les réalisations mentionnées dans la motion M-246 et que c'est le bon moment de discuter d'une possibilité de musée dans ce contexte. Si certains n'ont pas envie de le reconnaître, c'est leur problème, mais je tiens à vous dire, Monsieur le président, que c'est la réalité et que nous collons à cette réalité. Nous nous réjouissons d'entendre la proposition du magistrat qui a lancé un nouveau projet de musée d'ethnographie et nous prenons un peu les paris sur l'endroit choisi pour celui-ci.

**Le président.** Monsieur Pattaroni, veuillez s'il vous plaît revenir à la place Sturm, car vous avez dépassé votre temps de parole.

*M. Robert Pattaroni.* Alors, Monsieur le président, le but de cette motion est de dire qu'à la place Sturm nous voulons tout simplement que l'on enlève les

baraquements – comme le Conseil administratif a dit qu'il allait le faire – et que l'on y aménage une promenade-jardin, comme cela a été voulu par beaucoup auparavant, à commencer, il y a une dizaine d'années, par le Parti écologiste.

Nous disons maintenant qu'il est urgent de le faire savoir et, si vous ne voulez pas voter l'urgence, ce n'est pas grave, car l'idée est là.

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après le coup du lapin du magicien, nous avons le coup de baguette de la fée verte et écolo. Décidément, il y a un sentiment de blues au Parti démocrate-chrétien, il y a une envie de Conseil administratif, je crois – vous, les démocrates-chrétiens, vous vous prenez pour le Conseil administratif! C'est absolument extraordinaire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voir un parti qui tout à coup se culpabilise.

On a gagné une votation, on s'en excuse, on vient avec toute une série de projets. Il va falloir résoudre la question d'un nouveau Musée d'ethnographie à toute vitesse, il va falloir aménager sur la place Sturm quelque chose, parce qu'effectivement il n'y a rien! Mais moi je vous propose, Mesdames et Messieurs du Parti démocrate-chrétien, le classement des baraquements qui sont là-bas, parce que c'est un patrimoine extraordinaire. (*Applaudissements.*)

Lors de la séance précédente, M. Froidevaux nous expliquait, à propos de la motion M-211, combien il était important de garder le mur qui entoure la prison de Saint-Antoine, car certains l'avaient sauté avec un délice renouvelé. Je vous signale, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que j'étais élève dans les baraquements de la place Sturm et que j'ai aussi enjambé, non pas le mur, mais quelques fenêtres pour retrouver quelques camarades au féminin et que j'en ai des souvenirs ravis! Je vous propose de classer ces bâtiments, de manière que cette place garde son caractère actuel.

Mesdames et Messieurs, ne plaisantons pas, le ridicule est atteint. Ceux qui, dimanche, ont refusé le projet de nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm savaient pourquoi. Respectons le vote du souverain, ne soyons pas ridicules. Aujourd'hui, j'ai honte de faire de la politique, quand je constate qu'on la fait de cette manière-là!

Le groupe socialiste refusera cette clause d'urgence, qui n'en est pas une à l'évidence, puisque les bâtiments de la place Sturm datent de 1952.

**Le président.** Je prie les orateurs de bien vouloir s'exprimer sur l'urgence qu'il y a à faire quelque chose à la place Sturm et non pas sur des considérations extravagantes concernant le vote de dimanche passé. (*Brouhaha.*)

**M. Georges Queloz (L).** Vous avez tout à fait raison, Monsieur le président. Il n'y a pas d'urgence. Ces baraquements étant désaffectés depuis plusieurs années, il est vrai qu'ils dégradent la place Sturm et l'environnement, mais il n'y a tout de même pas d'urgence.

Nous, libéraux, demandons, et j'ai aussi déposé une motion dans ce sens-là, de prendre des dispositions et d'offrir ces baraquements à qui pourra en faire un meilleur usage. Mais soyons sérieux, il n'y a pas d'urgence; ce n'est pas un délai de deux ou trois mois qui va changer quelque chose, puisque cette affaire dure depuis si longtemps.

**M. Bernard Lescaze (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a jamais d'urgence pour les charlatans et il n'y a pas d'urgence pour classer les bâtiments de la place Sturm. Pendant la campagne, j'ai effectivement lu, sous la plume de je ne sais plus qui, dans un courrier des lecteurs, l'idée qu'a reprise, *cum grano salis*, M. Gérard Deshusses.

Il n'y a pas non plus d'urgence, à ma connaissance, pour évacuer le dépôt de la Voirie de la rue Charles-Sturm et le remplacer, car, on l'a oublié, cela chargeait le bateau de 14 millions supplémentaires et maintenant la motion M-246 n'en parle plus. Ce dépôt de la Voirie existe, et nous en avons besoin. Nous encourageons justement la Voirie à faire son travail avec des locaux et du matériel adéquats. Actuellement, nous ne savons pas où nous pourrions mettre un nouveau dépôt, il n'y a donc vraiment pas d'urgence à déplacer celui de la rue Charles-Sturm.

Enfin, il n'y a pas, à mon avis, d'urgence à ce qu'un musée d'ethnographie soit installé sur l'ancienne parcelle du foyer de Sécheron. Si jamais c'était cet endroit-là qui serait choisi, ce serait une mauvaise idée, car nous souhaitons y mettre du logement.

Dans ces conditions, je vous propose, au nom du groupe radical, de refuser la clause d'urgence pour cette motion.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP).** Non seulement le groupe démocrate-chrétien veut tout de suite un autre musée d'ethnographie et décide déjà de l'endroit où il veut le mettre, mais encore il décide de classer la place Sturm en zone de verdure, sans se demander si le Conseil administratif n'a pas d'autres projets ou s'il aurait besoin de cette place pour y mettre des installations d'utilité publique.

En l'occurrence, il y a vraiment de l'abus, et cette clause d'urgence-là, on la refuse.

**M. Damien Sidler** (Ve). Après toutes les bonnes paroles qui viennent d'être prononcées, je n'ai plus qu'à dire que nous refuserons également l'urgence.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je ne veux pas entrer dans la discussion sur la question du vote de dimanche.

Simplement, je voudrais annoncer que nous refusons la clause d'urgence, ne serait-ce que pour une seule raison. Dans la première invite, il est demandé au Conseil administratif «de procéder à l'enlèvement immédiat des baraquements situés sur la place Sturm, en envisageant, ensuite, leur réutilisation».

J'ai très peur qu'on les réutilise et il n'y a aucune urgence à les réutiliser. (*Rires.*)

*Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est refusée à la majorité.*

**9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Peter Pirkli, Mark Muller, Bernard Lescaze et M<sup>me</sup> Alexandra Rys, renvoyée en commission le 10 avril 2001, intitulée: «Pour une taxe professionnelle égalitaire» (M-142 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. André Kaplun.**

La commission des finances, présidée par le rapporteur, a traité l'objet susmentionné lors de ses séances des 4 juillet, 28 août et 4 septembre 2001.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la motion M-62 et la réponse donnée par le Conseil administratif le 5 décembre 2000;
- que les autorités de la Ville de Genève ont les moyens d'intervenir dans l'application des lois et règlements ainsi que dans la perception de la taxe professionnelle,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Développée, 4138.

## Motion: taxe professionnelle pour les activités des squats

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures adéquates afin que la taxe professionnelle communale soit perçue en Ville de Genève selon les termes du règlement.

**Audition des motionnaires**

Pour les motionnaires, le principe de l'égalité devant l'impôt implique que la taxe professionnelle communale soit perçue sur toutes les activités, y compris celles des squats et des bars, sans exception. Il faut donc voir dans cette motion avant tout l'expression d'une question de principe – la loi et les règlements doivent être les mêmes pour tous – et non la recherche de ressources financières supplémentaires. Les gérants de certaines activités, telles que les débits de boissons, ne savent même pas qu'ils sont censés payer une taxe.

Un commissaire se demande si une taxation des squatters ne risque pas d'aboutir à leur régularisation. Les motionnaires le rassurent. Le paiement de la taxe et la situation des squatters sont deux choses distinctes.

Les motionnaires insistent sur le fait que leur motion vise toute activité échappant au contrôle du Service de la taxe professionnelle. Ils ont l'impression qu'il n'y a pas de contrôles systématiques dans tous les commerces. Il pourrait être fait appel au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour avoir la liste des débits de boissons.

**Audition de MM. Pierre Muller, Eric Hermann et de M<sup>me</sup> Marie-Françoise Hamdy-de Bourgknecht**

M. le conseiller administratif Pierre Muller n'a pas d'objection à formuler à l'égard de la motion, mais il songe aux difficultés de sa mise en pratique. Quant à la cheffe du Service de la taxe professionnelle (M<sup>me</sup> Marie-Françoise Hamdy-de Bourgknecht), elle souligne en particulier le problème d'absence de comptabilité de contribuables potentiels. Mais elle se veut rassurante. Son service fonctionne bien. De plus en plus de groupes professionnels et de contribuables sont contrôlés en rappelant qu'en l'absence de comptes il est possible de procéder à une taxation d'office. A la demande d'un commissaire, elle précise que l'Usine paie la taxe (6000 à 7000 francs par an).

En ce qui concerne les squats, M. Muller admet que, à défaut d'interlocuteurs, une taxation se heurte à des obstacles pratiques.

Un commissaire demande si le «Rhino» fait actuellement l'objet de démarches en vue de son assujettissement. M<sup>me</sup> Hamdy-de Bourgknecht répond par la négative.

A la demande d'un commissaire, M. Muller indique que le Conseil administratif peut exonérer un contribuable de la taxe professionnelle communale, par exemple en cas de restructuration. M. Hermann ajoute que les taxes inférieures à 170 francs ne sont pas perçues.

Pour les buvettes, M<sup>me</sup> Hamdy-de Bourgknecht précise qu'elles sont taxées à partir d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 130 000 francs. En revanche, des activités saisonnières telles que celles des bars à glaces ne sont pas taxées. M. Hermann ajoute que les squats n'atteignent certainement par un chiffre d'affaires de 130 000 francs.

En ce qui concerne la pratique dans d'autres communes, M. Muller rappelle que deux communes ont renoncé à percevoir la taxe professionnelle, à savoir Cologny et Chêne-Bougeries.

Faisant allusion à la vente de chanvre dans un bar d'Artamis qui avait rapporté plus d'un million de francs en six mois, un commissaire se demande si une telle activité serait taxable si elle se reproduisait. M. Muller répond par l'affirmative.

Un autre commissaire veut savoir si la prostitution est taxée. M. Muller répond qu'elle devrait l'être.

### **Audition de M. Damien Sidler**

M. Sidler, conseiller municipal, estime que la motion est trop antisquats et qu'il faut se souvenir que les squats jouent un rôle social. En outre, ils permettent à des jeunes de tester l'activité dans laquelle ils souhaitent se lancer. Il ajoute que les squats pratiquent une sorte d'autocontrôle: si des activités prennent de l'ampleur, elles sont invitées à aller ailleurs. Il reconnaît d'autre part qu'une activité purement commerciale doit être taxée. Tel ne devrait pas être le cas d'une activité ayant un but social.

Un commissaire signale que les dons et le sponsoring sont soumis à la TVA et il ne comprend pas pourquoi les squatters devraient en être exonérés. Il lui est répondu que le terme de «squats» n'apparaît pas dans la motion et que l'acceptation de la motion ne pourra pas être considérée comme antisquats.

### **Discussion et vote**

Tous les groupes se disent prêts à voter la motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (15 commissaires présents).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures adéquates afin que la taxe professionnelle communale soit perçue en Ville de Genève selon les termes du règlement.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

- 10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Jean-Marc Froidevaux, renvoyée en commission le 10 avril 2001, intitulée: «022 Télégénève SA: à l'avenir, quelle participation de la Ville de Genève à son capital-actions?» (M-146 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.**

#### **1. Préambule**

Lors de sa séance du 10 avril 2001, le Conseil municipal a renvoyé la motion citée en objet à la commission des finances.

Présidée par M. Souhail Mouhanna, puis par M. André Kaplun, la commission des finances a étudié la motion M-146 au cours des séances des 25 avril, 22 mai, 28 et 29 août 2001. Elle a procédé aux auditions de M. Jean-Marc Froidevaux, motionnaire, de MM. Manuel Tornare, représentant du Conseil administratif et président de 022 Télégénève SA, Michel Vieux, directeur de 022 Télégénève SA, et Walter Spinucci, conseiller administratif de la Ville de Lancy, président de Télélancy SA, président d'Artemo (société regroupant les télé-réseaux genevois) et membre du conseil d'administration de 022 Télégénève SA.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Développée, 4162.

Le rapporteur tient à remercier M<sup>mes</sup> Véronique Meffre, Gisèle Spescha, pour la prise des notes de séance.

## 2. Rappel de la motion

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à évaluer l'importance de la participation de la Ville de Genève dans le capital-actions de la société anonyme 022 Télégenève SA.

## 3. Travail de la commission

### 3.1 *Audition de M. Jean-Marc Froidevaux, motionnaire (25 avril 2001)*

Le motionnaire souhaite être considéré comme administrateur de la société anonyme 022 Télégenève, représentant le Conseil municipal, et non comme actionnaire (Ville de Genève) pour le compte rendu de ses propos. Il a actuellement besoin du soutien des actionnaires (conseillers municipaux) quant à la politique du Conseil administratif, en particulier si d'importants investissements sont à consentir (financement des investissements et rendement du capital investi). Ce sont 200 à 400 millions de francs qui doivent être investis à court terme afin de faire évoluer le réseau vers le numérique interactif où les lignes de communications sont bidirectionnelles.

Il faut savoir que la société 022 Télégenève comprend cinq actionnaires, soit la Ville (51%), deux banques, l'Union de Banques Suisses et la Banque cantonale de Genève (BCGe) (12,2% chacune), les Services industriels de Genève (SIG) (12,2%) et Coditel (12,2%). Aujourd'hui, les deux banques sont clairement vendeuses. C'est donc au moment où 022 Télégenève SA est à la recherche de capitaux importants que les deux banques se désengagent; on peut même penser que c'est précisément parce qu'elles n'entendent pas suivre dans cet investissement, ni en qualité d'actionnaires, ni en qualité de créanciers qu'elles se désengagent.

L'actionnaire Coditel a, quant à lui, un lien particulier avec la société. Depuis la création de la société et jusqu'en 2001, il est lié avec la société par un contrat de réalisations des extensions et de maintenance de l'exploitation technique du réseau. Ce contrat est aujourd'hui résilié, ce qui pourrait donc déterminer Coditel à imiter les deux banques. C'est donc un lot de 24 à 36% du capital-actions qui se trouverait sur le marché et dont la Ville pourrait ou non se porter acquéreur.

Il est important de rappeler que 022 Télégenève SA exerce, entre autres, trois métiers: service radio et télévision en signal analogique, service radio et télévision en signal numérique (Digicable) et service d'accès à Internet (Genet).

Son premier métier lui rapporte 16,5 millions de francs, lui en coûte 12,5 millions après amortissement de 5,8 millions et dégage 3,7 millions de bénéfice. Sa clientèle est captive, elle paie son raccordement avec son loyer; c'est une charge obligatoire, sans aucune manifestation de volonté de la part de l'abonné. Le locataire est une vache à lait en faveur de la société.

Son deuxième métier utilise essentiellement les infrastructures du premier, soit le réseau câblé – amorties dans les charges du premier – mais s'adresse à une clientèle propre de la société qui manifeste sa volonté de s'abonner et de se désabonner. Le coût de fonctionnement de ce réseau n'atteindra son point mort qu'au seuil de 15 000 abonnés. Au terme de la deuxième année, le nombre d'abonnés avoisine les 5000, alors qu'il en est budgété 6300 en tenant compte de 800 désabonnements en cours d'exercice. En plus de l'objectif qui n'a pas abouti, c'est le taux de croissance qui n'est pas atteint, malgré l'offre 2000 de Canal+; le nombre d'abonnés pour les bouquets linguistiques montre un faible taux de pénétration dans une clientèle cible de base et la société rencontre de nombreux problèmes techniques qui, pour son malheur, ne sont pas de son ressort et sur lesquels elle ne peut pas intervenir. En l'état, les bénéfices du réseau analogique servent principalement à financer les pertes d'exploitation du réseau Digital. Le réseau Digital souffre de la concurrence de la réception directe de bouquets satellites, étrangers au moyen de son propre système, avec taxe mensuelle, ou de télévisions nationales, sans taxe mensuelle, cela d'autant plus que la clientèle n'est souvent intéressée que par un type d'émission, soit une chaîne ou un groupe de chaînes nationales, qu'elles soient ou non offertes par Télégenève.

Le troisième métier est provisoirement abandonné, faute de disposer d'une voie de retour sur le câble.

Etant admis que l'avenir est à la télévision numérique, en particulier avec voie de retour pour «commander» ses programmes, selon le modèle déjà pratiqué en France ou en Angleterre, il y a lieu de changer le réseau. Il doit à l'avenir prévoir une bande passante large pour l'accroissement de la diffusion de l'offre. Il doit prévoir une voie de retour pour «l'interactivité». Il comporte une nécessaire association Internet et communication télécommunication par le poste IP, l'accroissement de la demande pour ce mode téléphonique étant fulgurant. Un tel schéma est incompatible avec les installations câblées en ville, aussi bien que dans les immeubles.

Le budget 2001 ne prévoit aucun plan d'investissement, ni pour les années futures. Ce point est accepté par le conseil d'administration tant le montant des investissements demeure indéfini. Seuls des chiffres sont évoqués, soit entre 200 et 400 millions de francs. L'objectif est de faire supporter cet investissement par un tiers, tandis que Télégenève conserverait la responsabilité d'exploitation

du réseau. Il semblerait que certaines sociétés de télécommunications aient décliné des offres de participation, mais qu'elles seraient peut-être intéressées, si elles pouvaient se porter acquéreurs de la totalité du capital social de la société 022 Télégenève SA.

Pour conclure, le motionnaire indique que la poursuite des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la société ne pourra pas se faire sans les investissements requis par la société. La structure du capital social pèse lourdement sur le choix des partenaires financiers. La Ville a peut-être les moyens de se substituer aux partenaires privés pour conduire cet investissement, mais elle ne possède toutefois pas la maîtrise technologique et d'infrastructure pour le conduire à bien. Au contraire, aujourd'hui, elle fait la preuve de son apprentissage laborieux en matière de commercialisation de la télévision numérique et d'exploitation du réseau. Par le passé, la Ville a démontré les invraisemblables surcoûts que subissaient les programmes d'investissement qu'elle lançait dans des domaines qu'elle ne maîtrisait pas.

Demeurer actionnaire à 51% du capital social ou accroître la participation de la Ville par l'acquisition de diverses parts offertes sur le marché commande, au-delà de payer le prix des actions, de garantir l'investissement et d'être assuré du retour sur investissement. Le calcul de retour sur investissement dépend de facteurs liés au développement technique que nous ne maîtrisons ni dans le contenu de l'innovation ni dans les délais de réalisation. Ce domaine est aujourd'hui dominé par des sociétés plurimilliardaires qui disposent de la technologie pour être en mesure d'anticiper l'innovation et de l'adapter en faveur d'une prise de décision rapide.

L'avenir de Télégenève indépendante est certainement possible, mais implique que la municipalité s'engage à financer les investissements futurs.

A mon sens, non en qualité d'administrateur de la société, mais en tant que conseiller municipal, compte tenu de l'importance des investissements à consentir, cela ne peut pas être le rôle de la Ville de Genève, nous affirme M. Froidevaux.

### *3.2 Audition de MM. Manuel Tornare, représentant du Conseil administratif et président de 022 Télégenève SA, et Michel Vieux, directeur de 022 Télégenève SA (22 mai 2001)*

M. Manuel Tornare rappelle que c'est M. Guy-Olivier Segond, lorsqu'il était conseiller administratif, qui avait créé Télégenève en 1986 avec un investissement initial de 2,3 millions de francs à la charge de la municipalité, le reste étant constitué d'emprunts bancaires. La Ville de Genève a toujours été majoritaire de la société en possédant 51,1% du capital-actions, la considérant comme un ser-

vice public. A ce propos, le Conseil administratif entend maintenir 022 Télégenève SA en main municipale pour deux raisons: un objectif culturel en évitant la disparition de chaînes francophones et un objectif social en pratiquant des prix qui placent le réseau de Télégenève comme le meilleur marché de Suisse. De plus, la politique de l'entreprise suit deux axes: l'unification du télé-réseau pour l'ensemble du canton et sa modernisation en réalisant d'importants investissements.

M. Michel Vieux remet aux membres de la commission des finances de la documentation afin d'en savoir plus sur la société qu'il dirige (annexe 1) et le nombre d'abonnés que cela concerne (annexe 2). Il explique qu'il avait été prévu que Télégenève soit rentable, avec 70 000 abonnés, depuis 1999, mais qu'elle l'a été depuis 1994 (annexe 3). Les actionnaires, qui avaient renoncé à leurs dividendes, ont pu toucher un montant non négligeable dès 1994, soit avec cinq ans d'avance sur ce qui avait été prévu (annexe 4). Aujourd'hui, on peut être satisfait, car les dividendes ont couvert ce qui a été investi par la Ville de Genève (annexe 5).

Télégenève a une vocation de service public, car elle permet à l'ensemble de la population d'accéder à un maximum de chaînes. L'idée est d'avoir peu à peu uniquement des chaînes numériques, puisque c'est une évolution inéluctable. Actuellement, il y a encore les deux systèmes en exploitation parallèle, c'est-à-dire 35 chaînes analogiques et 130 numériques. Les investissements déjà consentis par 022 Télégenève SA avoisinent les 55 millions de francs, dont 15 millions uniquement pour la tête de réseau situé sur la tour de la TSR au quai Ernest-Ansermet. Quant aux investissements futurs pour en faire un réseau bidirectionnel, il faudra compter environ 80 à 100 millions de francs, uniquement pour le territoire de la Ville de Genève. A noter que la société n'a aujourd'hui pas de dettes et qu'elle possède 6 millions de réserve pour des investissements futurs.

Considérant les importants investissements en jeu, M. Michel Vieux répond que le bidirectionnel implique une réorganisation totale de l'architecture du réseau et soulève toutes les questions d'équipement. Aujourd'hui, le réseau s'arrête au pied de l'immeuble; à l'intérieur de l'immeuble, c'est donc le propriétaire qui prend en charge l'installation. Avec la modernisation, il faut refaire complètement les installations intérieures et les responsabilités ne sont pas encore réglées.

Pour conclure, M. Manuel Tornare précise que Cablecom, maison mère de Coditel, avait manifesté son intérêt à racheter les actions des banques vendeuses, mais qu'elle semble y avoir renoncé, le marché étant en pleine turbulence. Cependant, la BCGe, qui doit à la Ville de Genève 7,5 millions de taxes professionnelles non payées, pourrait échanger ses actions comme solde de tout compte.

*3.3 Audition de M. Walter Spinucci, conseiller administratif de la Ville de Lancy, président de Télélancy SA, président d'Artemo et membre du conseil d'administration de 022 Télégenève SA (28 août 2001)*

M. Walter Spinucci explique que les sociétés communales de télé réseaux ont vu le jour à la fin des années 80 et au début des années 90. Actuellement, il y en a sept dans tout le canton, y compris 022 Télégenève SA. Dans toutes ces sociétés d'économie mixte, les communes sont majoritaires, à hauteur de 51% à 55%. Cette formule a été choisie, car il est logique que les communes s'engagent en s'assurant le contrôle total de la société.

En ce qui concerne Télégenève, M. Spinucci aurait, pour sa part, de la difficulté à envisager que l'on puisse abandonner une partie des actions, vu la bonne santé de la société en question. En effet, la société a dégagé pour l'exercice 2000 2,2 millions de francs de bénéfice.

Concernant le futur des télé réseaux, à savoir la décennie qui arrive, M. Spinucci précise qu'il y a deux différents niveaux de modernisation. Le premier n'est pas trop onéreux; il s'agit du changement des éléments actifs du télé réseau (boîtes de raccordement qui se trouvent dans les immeubles), ce qui représentera une dizaine de millions de francs pour 022 Télégenève SA. Le second, qui n'a pas encore pu être chiffré exactement, mais qui avoisinera les 100 millions de francs, consiste à remplacer le fil de cuivre par de la fibre optique.

L'avenir des télé réseaux genevois est d'actualité, car l'idée de les regrouper s'est matérialisée (Artemo), mais il n'a pas été possible jusqu'à maintenant d'obtenir un objectif commun. Le partenariat entre les SIG et la société italienne Ibiscom pour la pose des fibres optiques va intéresser Artemo, mais cette dernière aura-t-elle assez de moyens financiers pour s'y associer et sera-t-elle une simple locataire ou une copropriétaire de la fibre optique dans une dizaine d'années?

#### **4. Discussion de la commission**

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) indique qu'elle peut voter l'invite de la motion M-146 à condition que la commission vote un amendement qui stipule que la Ville de Genève doit conserver une participation majoritaire à 022 Télégenève SA. En effet, il faut maintenir cette société comme un service public, qu'elle soit bénéficiaire ou déficitaire.

Les socialistes sont aussi pour le maintien d'une participation majoritaire au sein de 022 Télégenève SA. Cependant, bien que la société soit bénéficiaire depuis quelques années, les futurs investissements qu'il faudra consentir pour la

modernisation du télé-réseau seront importants. C'est pourquoi ils proposent un amendement qui consiste à demander à la société Télégenève de fournir au Conseil administratif, durant le courant de l'année 2002, un rapport sur les perspectives de développement de Télégenève en tenant compte des besoins en investissements pour la modernisation des télé-réseaux, de la concurrence dans ce secteur et du souci du maintien du service public.

Les libéraux sont pour l'invite originelle de la motion M-146; ils pourraient voter l'amendement proposé par les socialistes qui demande un rapport, mais surtout pas l'amendement de l'AdG, car ce serait un non-sens de décider de rester majoritaire avant même de connaître les conclusions du rapport demandé.

Les radicaux ne se sont pas exprimés, mais, se considérant certainement comme les initiants de Télégenève à travers le concept de Smart Geneva élaboré par Guy-Olivier Second, ils ne peuvent qu'être pour le maintien des télé-réseaux comme un service public.

Les démocrates-chrétiens soutiennent la participation majoritaire de la Ville de Genève au sein de Télégenève et affirment le maintien d'un service public dans les télé-réseaux.

L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutient les 2 amendements proposés, en précisant qu'il y va de l'avenir de 022 Télégenève SA d'avancer dans la modernisation des télé-réseaux.

Les Verts pensent que la Ville de Genève doit rester majoritaire au sein de Télégenève afin d'en garder le contrôle. Les investissements en vue de la modernisation du télé-réseau sont indispensables à sa survie et il serait opportun que la majorité des bénéfices de 022 Télégenève SA soit affectée au fonds «investissements futurs» plutôt qu'à l'octroi de dividendes extraordinaires à l'intention des actionnaires (annexe 6), d'autant qu'il y en a deux qui s'en vont. Cependant, si la société investit des millions pour la modernisation en partenariat avec les sociétés SIG et Ibiscom et qu'elle devient locataire des fibres optiques, il faudra peut-être revoir notre point de vue.

## **5. Votes de la commission**

L'amendement de l'AdG concernant le maintien de la participation majoritaire de la Ville de Genève au sein de 022 Télégenève SA est accepté par 11 oui (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 DC, 2 S, 2 R) et 3 non (L).

L'amendement du Parti socialiste concernant la demande d'un rapport effectué par 022 Télégenève SA à l'intention du Conseil administratif est accepté par 11 oui (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 DC, 2 S, 2 R) et 3 abstentions (L).

Au vote, la motion M-146 amendée est acceptée par 11 oui (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 DC, 2 S, 2 R) et 3 abstentions (L).

En conséquence du travail et des votes effectués en commission, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter les invites de la motion M-146 formulées ci-après et de renvoyer celle-ci au Conseil administratif:

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à évaluer l'importance de la participation de la Ville de Genève dans le capital-actions de la société anonyme 022 Télégenève SA;
- à demander à cette société de fournir au Conseil administratif un rapport, durant le courant de l'année 2002, sur les perspectives de son développement en tenant compte des besoins en investissements pour la modernisation du télé-réseau, de la concurrence dans ce secteur et du souci du maintien d'un service public;
- à conserver la Ville de Genève comme actionnaire majoritaire au sein de 022 Télégenève SA.

*Annexes mentionnées.*













**M. Jean-Pascal Perler, rapporteur (Ve).** Je tiens à intervenir en tant que rapporteur sur ce sujet. La motion M-146 a été renvoyée pour étude il y a déjà pas mal de temps à la commission des finances. Le rapport figure depuis plusieurs séances à notre ordre du jour et ce n'est finalement qu'aujourd'hui que nous pouvons en parler. Je tiens à résumer très rapidement les faits.

Cette motion, en fait, constitue la demande d'un représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de 022 Télégénève, qui constate que, si cette société doit perdurer, elle devra faire des investissements d'une certaine importance, à hauteur de quelques dizaines de millions.

Ce représentant intervient donc auprès du Conseil municipal, par le biais d'une motion, pour avoir son avis, tout en précisant que la Ville de Genève est actuellement majoritaire de 022 Télégénève à hauteur de 51% et qu'à l'époque deux des actionnaires, deux banques, étaient venderesses. Actuellement, je ne sais pas du tout où en est la situation. Voilà pour le résumé succinct de la motion, Monsieur le président.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)*

#### *Premier débat*

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** En tant que motionnaire, je remercie vivement la commission des finances pour le travail approfondi qu'elle a accompli sur ma motion. Je la remercie surtout d'avoir répondu à la question que je lui posais, à savoir quelle était la part de l'actionnariat qui était considérée comme juste par notre Conseil pour la Ville de Genève. La commission répond qu'il s'agit de maintenir, si je comprends bien le vote, cette part à 51%, ni plus ni moins. Je prends acte avec plaisir de cette décision.

Ce que je voulais ajouter à ce vote, c'est que cela signifie bien, ce faisant, que le Conseil municipal donne, par la présente décision, mandat aux administrateurs qu'il a désignés de soutenir l'investissement auquel M. Perler a fait référence et qui se chiffre à plus de quelques dizaines de millions de francs. La Ville fait cela en sa qualité d'actionnaire majoritaire, avec les obligations qui sont attendues d'un actionnaire majoritaire, éventuellement, en ce qui concerne la satisfaction de garantie qui pourrait peut-être être requise. Ce rapport éclaire, je crois, de manière utile, le travail des administrateurs que vous, conseillers municipaux, avez désignés.

Je vous remercie d'abord d'avoir accueilli ma motion et je vous remercie surtout d'y avoir répondu. Cela me permet d'ajouter qu'évidemment la première invite, qui était la question que j'avais posée, devrait évidemment être supprimée,

puisque l'amendement qui a été voté par la commission et qui se trouve dans la troisième invite du texte de la motion amendée se substitue en fait à la première invite. Cette dernière, je vous le rappelle, était destinée à évaluer l'importance de la participation de la Ville – c'est la question que je vous posais – et la réponse figure dans la troisième invite: «à conserver la Ville de Genève comme actionnaire majoritaire».

**M. Daniel Sormanni (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste est évidemment satisfait du travail de la commission des finances concernant cet objet. Je vous rappelle qu'en ce qui nous concerne nous étions opposés à son renvoi à la commission des finances, partant du principe que c'était parfaitement inutile.

Cela dit, à partir du moment où cette motion est arrivée à la commission des finances, il était évidemment intéressant de poser un certain nombre de questions. Nous avons reçu le conseil d'administration de 022 Télégenève notamment pour cela, et je crois que nous avons obtenu les réponses aux questions qui étaient posées par le motionnaire.

Je crois que nous souhaitons, bien entendu, que 022 Télégenève reste majoritaire à la Ville de Genève, puisque cette société est quand même l'instrument essentiel d'une politique de communication et qu'elle est, je pense, la seule à pouvoir fournir des produits de qualité à des prix raisonnables pour tous. C'est la raison pour laquelle nous pouvons être satisfaits du travail qui a été fait par la commission des finances et du résultat qui en est ressorti et dont nous ne doutons pas au moment du débat en séance plénière.

**Le président.** La parole est à M. le maire.

**M. Manuel Tornare, maire.** Oui, et également président de 022 Télégenève. Je ne veux pas refaire le débat qui a eu lieu en commission, mais je tiens à remercier votre collègue M. Froidevaux, qui a posé une bonne question. Nous avons pu apporter, comme celui-ci l'a dit, les réponses qu'il demandait. Je me réjouis de voir que 80% de la commission, c'est-à-dire 80% du Conseil municipal, veut le maintien de la participation majoritaire de la Ville de Genève au sein de 022 Télégenève.

Alors, pour répondre à M. Perler, en ce qui concerne les actions appartenant à l'UBS, nous n'avons plus de nouvelles pour l'instant. En ce qui concerne la Banque cantonale de Genève, nous sommes en train de négocier avec elle, mais je ne peux pas en dire plus en raison du secret de fonction.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Concernant le rapport qui vous a été présenté sur le télé-réseau, je tiens quand même à rappeler que tout à l'heure nous avons discuté de la Poste et des problèmes posés par la suppression d'un certain nombre de bureaux de poste et par rapport aux défaillances du service public.

Je crois que, dans l'affaire qui nous occupe ce soir, nous nous trouvons face à une situation qui nous permet de démontrer qu'il faut absolument défendre le service public dans le domaine des télécommunications. C'est un domaine dans lequel nous voulons et souhaitons que la Ville de Genève reste à la pointe et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté un amendement à cette motion lors des travaux de la commission des finances demandant que la Ville de Genève reste majoritaire à 022 Télégenève. Nous serions heureux que le Conseil municipal approuve la motion amendée par la commission.

*(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)*

#### *Deuxième débat*

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

**Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (quelques abstentions libérales).**

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à évaluer l'importance de la participation de la Ville de Genève dans le capital-actions de la société anonyme 022 Télégenève SA;
- à demander à cette société de fournir au Conseil administratif un rapport, durant le courant de l'année 2002, sur les perspectives de son développement en tenant compte des besoins en investissements pour la modernisation du télé-réseau, de la concurrence dans ce secteur et du souci du maintien d'un service public;
- à conserver la Ville de Genève comme actionnaire majoritaire au sein de 022 Télégenève SA.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

- 11. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon, renvoyée en commission le 15 mai 2001, intitulée: «Soutien au vivarium Elapsoïdea» (M-153 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang.**

Le projet de motion a été pris en considération par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 mai 2001 et renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse pour étude.

La commission l'a traité sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Bobillier en deux séances, soit les jeudis 21 et 28 juin 2001.

Nous remercions M<sup>me</sup> J. Meyer pour la prise de notes des séances.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- la valeur scientifique que représente le vivarium Elapsoïdea pour Genève;
- l'intérêt que lui porte l'ensemble de la population genevoise et tout particulièrement les écoles primaires;
- la situation financière précaire dans laquelle ce vivarium se trouve depuis plusieurs années,

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de lui présenter un projet d'arrêté visant au versement, à titre unique, d'une somme de 50 000 francs, soit directement, soit par le biais de l'achat d'une série de billets d'entrées à offrir aux différentes écoles primaires de la Ville de Genève.

### **Audition de MM. G. Deshusses et R. Juon, motionnaires**

M. Deshusses nous signale que ce n'est pas par intérêt personnel qu'il a déposé, avec M. Juon, cette motion, mais parce que le vivarium Elapsoïdea a une activité assez importante qui s'est développée par elle-même. Cette structure, d'une dizaine d'années, a été soutenue au départ par la commune de Meyrin, puis par le Canton et la Ville de Genève. Elle a développé des activités intéressantes pour l'ensemble de la population.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Développée, 4882.

Depuis l'ouverture, il y a eu plus de 100 000 entrées, dont beaucoup d'élèves des écoles. A ce jour, une nouvelle clientèle fréquente le vivarium, ce sont les personnes âgées. A côté de cela, le vivarium a développé des cours de formation pour les jeunes, les pompiers, les inspecteurs des eaux et forêts et les associations de samaritains.

Le vivarium a également des activités annexes, à savoir la récupération de reptiles lâchés par des privés, la prise en pension de serpents pendant les vacances ainsi que des collaborations scientifiques. Toutefois, le vivarium fonctionne avec des bénévoles et rencontre régulièrement des problèmes de trésorerie.

La proposition des motionnaires serait d'allouer une somme de 50 000 francs au vivarium Elapsoïdea, soit sous forme directe de subvention, soit en achetant des billets d'entrée pour des écoles.

M. Juon nous dit que c'est par modestie qu'il a proposé une somme unique au lieu d'une subvention annuelle. Au départ, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a apporté son aide pour la construction du vivarium et ce dernier a reçu quelques subsides de l'Etat et autres, mais l'association Elapsoïdea est toujours à la limite de la faillite, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Deshusses répète qu'Elapsoïdea a fondé une association qui fonctionne avec des bénévoles et que celle-ci devrait peut-être être modifiée dans le futur.

Le prix des billets d'entrée est volontairement modique alors que les animaux coûtent cher. Si l'on est convaincu par l'utilité de ce vivarium, il faut que la Ville de Genève lui apporte son soutien. Le Canton fait la même réflexion.

Dans la discussion qui suit, quelques commissaires relèvent que le vivarium n'est pas situé en ville de Genève. Ils font un parallèle avec le Théâtre de Carouge et déclarent qu'en acceptant cette demande on ouvre la porte à toutes autres demandes d'associations diverses.

Les motionnaires signalent que la Ville n'a pratiquement rien payé alors qu'il s'agit d'une institution utile pour les enfants et autres entités et ils aimeraient que l'on entre dans un dialogue triparti, à savoir l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève et le Canton.

#### **Audition de MM. Bilal Ramadan, président de la Fondation Elapsoïdea, Philippe Golay et Philippe Perottet, membres**

M. Ramadan distribue un dossier qu'il commente et qui est joint au présent rapport. Chacune des personnes auditionnées travaille plusieurs heures par semaine pour le vivarium, bénévolement. Les enjeux financiers sont de trois ordres:

1. La dette. A la fin de la construction, il y avait un découvert de 350 000 francs; aujourd'hui, la dette s'élève à 115 000 francs; une aide a été apportée par des prêts d'argent de particuliers. L'année dernière, la Ville de Genève a donné 30 000 francs, somme qui a permis au vivarium de sortir de la faillite. La Loterie romande a dit qu'elle était prête à solder la somme restante s'il y avait pérennité de l'institution.
2. La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe) a repris le dossier du vivarium pour un montant de 2,6 millions de francs; la Fondation Elapsoïdea a été mise en faillite, avec une poursuite de 750 000 francs et saisie sur salaires. Les responsables d'Elapsoïdea ont demandé l'avis d'avocats, puisque deux d'entre eux sont fonctionnaires. Le vivarium est sur un terrain de l'Etat avec un droit de superficie de 39 ans. S'il y a acquéreur, M. le conseiller d'Etat Moutinot est prêt à céder le terrain. La crise dure depuis la fin 1993. La banque a refusé un acquéreur pour la somme de 800 000 francs; elle exige un versement annuel de 30 000 francs environ. A cette fin, les responsables d'Elapsoïdea ont loué l'appartement du 2<sup>e</sup> étage pour un loyer de 20 000 francs par an.
3. Subventions. Le budget 2001 est réaliste et atteste un déficit annuel de 110 000 francs et, pour survivre, la Fondation Elapsoïdea doit trouver deux subventions de 50 000 francs (voir en annexe).

M. Ramadan rappelle que le vivarium est ouvert le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche. MM. Ramadan, Golay et Perottet paient 2500 francs de cotisation annuelle. Ils ont décidé de faire figurer au bilan les prestations bénévoles, bien qu'ils aient tous un emploi. Leur espoir serait d'ouvrir le vivarium toute la semaine et de payer une personne à cette fin.

Ils nous disent n'avoir jamais contacté officiellement la Ville de Genève; par contre, ils ont approché le Canton. Plusieurs pétitions ont été faites, sans jamais aboutir.

Le vivarium est à leurs yeux une priorité d'utilité publique pour les enfants. Ils ont pensé demander l'obtention d'une somme de 50 000 francs à la Ville de Genève. Ils ont vendu quelque 5000 bons à 2 francs aux communes. Ils s'occupent aussi de la formation des pompiers avec une contrepartie modeste, estimant que c'est de leur devoir d'apporter une telle aide. Ils nous signalent, en comparaison, que le vivarium de Berne et celui de Zurich fonctionnent avec un budget d'environ 12 millions de francs par an! A Genève, leur travail pourrait représenter environ 2 millions, une telle infrastructure étant importante pour Genève.

L'Etat entrerait en matière si la Ville de Genève le suit.

M. Golay nous parle des activités de la fondation, laquelle date de 1982. Il a travaillé à l'établissement d'une liste des serpents qui se rencontrent de par le monde. Cette liste a été publiée en 1985 et lui a valu une distinction.

En 1987, une personne s'est fait mordre par une vipère de Russie; la fondation a invité un grand spécialiste à venir donner un colloque sur les traitements à pratiquer en cas d'accident provoqué par des serpents. A cette occasion, on a appris que les morsures de vipères étaient celles qui posaient le plus de problèmes au niveau mondial. M. Golay a décidé de poursuivre l'établissement d'une bibliographie sur tous les serpents venimeux et, en 1993, une liste mondiale de serpents venimeux a été publiée. Cette liste a été remise à jour il y a deux ans. Pour son travail, M. Golay a reçu une gratification de la maison Rolex.

Il a été décidé de mettre les bases de données (environ 1000 espèces) sur internet, mais, pour finaliser ce projet, il manque environ 2000 francs.

Une autre activité consiste à mettre sur pied des expositions. Deux d'entre elles ont fait l'objet d'une collaboration scientifique importante: une sur les venins et l'autre, qui s'est déroulée récemment à Balexert, sur le Japon et il a été possible de montrer des serpents sacrés. Par manque de moyens, la Fondation Elapsoïdea n'a pas pu faire de publicité et, après trois mois d'exposition, les serpents s'en sont retournés au Japon. M. Golay va poursuivre les études sur la vipère aspic. Elapsoïdea a reçu un mandat de l'hôpital de Zurich pour étudier le venin et les toxines d'une espèce en provenance du Maroc. Les responsables d'Elapsoïdea sont des amateurs, mais ils ont toujours développé une collaboration avec des scientifiques professionnels.

M. Ramadan aurait souhaité que le vivarium soit en ville. Il a eu des contacts à ce sujet avec le directeur du Muséum d'histoire naturelle et du Jardin botanique qui ont tous deux refusé (animaux venimeux = problèmes). La collaboration avec M. Mahnert, directeur actuel du Muséum d'histoire naturelle, est excellente. M. Mahnert aimerait qu'une collaboration s'établisse afin que M. Golay (expert mondial mais sans titre officiel) puisse recevoir la formation nécessaire afin de devenir expert scientifiquement reconnu. Il faut se donner les moyens pour profiter de cette ouverture!

M. Perrottet nous indique qu'environ 25 jeunes viennent suivre des cours toutes les deux semaines. Le vivarium aimerait que les gens viennent s'initier aux serpents sur place, afin d'éviter des détentions sans connaissances approfondies. Depuis qu'ils pratiquent la sensibilisation aux serpents, les responsables d'Elapsoïdea ont pu convaincre environ 400 personnes de ne pas acheter de serpents.

M. Ramadan rappelle que, lorsque Elapsoïdea a demandé la première subvention au Canton, la banque a imposé, en 1996, à cette fondation de disposer de 350 000 francs. Ce qui rendrait un grand service à Elapsoïdea, ce serait que la Ville de Genève, par son appui, lui permette de rétribuer un poste pour une ouverture plus fréquente du vivarium; la fondation pourrait créer d'autres emplois. Si elle n'a pas demandé plus dans un premier temps, c'est pour voir comment, à partir d'une subvention, elle pouvait s'organiser. Le Muséum d'histoire naturelle lui

a dit que, s'il devait reprendre le vivarium – ce qu'il ne désire pas – il devrait engager quatre personnes! M. Ramadan s'étonne de la réaction politique, car, quand avec ses collaborateurs il décide de ne facturer que les frais coûtants, on lui reproche de ne pas prévoir une marge plus grande! Pour la mise à disposition de matériel pour les écoles, par exemple, cela se fait gratuitement. Il aimerait arriver à ce que le vivarium figure dans les publications régulières de la Ville de Genève.

Dans la discussion qui suit, il nous est indiqué que 50 francs sont demandés par pompier, pour une demi-journée de formation.

Elapsoïdea ne fait pas partie du passeport vacances. Certains commissaires se disent choqués que des collectivités publiques ne paient pas le vrai prix lorsqu'il s'agit de factures.

Un commissaire demande si la Fondation Elapsoïdea a annoncé au juge ce qui va découler de la décision de la justice à son encontre? Et M. Ramadan de répondre qu'il y a deux ans c'était la fiduciaire qui était chargée d'annoncer la faillite. Par rapport au budget de fonctionnement où les amortissements ne figurent pas, M. Ramadan explique qu'il s'agit d'une dette non exigible, qu'il va falloir régler hors comptabilité. Ce sera un accord passé avec la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Pour ce qui est des créanciers, une personne a prêté la somme de 80 000 francs à la Fondation Elapsoïdea. Pour rembourser ce prêt, la Fondation Elapsoïdea a fait un emprunt. Cette somme a permis au vivarium de rester ouvert. Concernant Meyrin (aucune subvention), la commune a alloué une fois 50 000 francs à la fondation, puis plus rien. La fondation a reçu 550 000 francs plus une sculpture valant 40 000 francs du Fonds de décoration et Meyrin ne veut même pas lui acheter des billets d'entrée, comme le font d'autres communes. Quant à la Loterie romande, elle paierait le solde de la construction.

### Discussions et vote

Certains commissaires désirent se rendre sur place, ce qui ralentirait le caractère urgent de cette motion. Plusieurs membres de la commission trouvent que le travail fourni par Elapsoïdea est essentiel pour Genève. Certains sont prêts à mettre une somme de 50 000 francs à sa disposition, puis de voir pour une subvention régulière qui nécessitera une approche, des solutions devant être trouvées quant à l'avenir de cette fondation. Pourquoi ne pas l'intégrer à la culture. Il est décidé de transformer la motion en projet d'arrêté par 9 oui (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

Les personnes qui sont d'accord d'allouer la somme de 50 000 francs à titre unique sont au nombre de 9 (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) et 3 commissaires s'abstiennent (2 L, 1 R).

*PROJET D'ARRÊTÉ PA-18*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de neuf membres de la commission sociale et de la jeunesse,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 50 000 francs destiné à Elapsoïdea à Meyrin.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, soit 50 000 francs, pour Elapsoïdea, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève de 2002 à 2006.

*Annexes mentionnées.*





























**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, rapporteur (R).** En tant que rapporteur, je n'ai qu'une chose à ajouter, c'est que le vote de la commission va très certainement changer pour certains de ses commissaires. Puisque, comme nous en avons débattu l'autre soir, Meyrin aura son casino, au détriment de la ville de Genève, cette commune aura ainsi les moyens de faire un grand geste pour la Fondation Elapsoïdea, qui est domiciliée sur son territoire.

*Premier débat*

**M. François Harmann (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral renoncera à entrer en matière sur cette subvention.

En effet, après avoir relu le rapport fait par M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang, nous constatons que cette fondation est surendettée, que certains accords oraux avec la Banque cantonale de Genève ne peuvent pas être confirmés et que le prêt hypothécaire proposé à une rémunération de 2% est vraiment aléatoire. Je vous rappelle également que le fiduciaire chargé du contrôle des comptes de cette fondation a annoncé le surendettement auprès du juge. Le groupe libéral vous invite donc à refuser cette subvention et à ne pas entrer en matière.

**M. Didier Bonny (DC).** Je vais dans la droite ligne de ce qui vient d'être dit par mes deux prédécesseurs. En effet, nos commissaires avaient voté cette subvention en commission, mais, depuis lors, les choses ont changé. Le casino allant se retrouver sur la commune de Meyrin, cette dernière aura largement de quoi subvenir aux besoins du vivarium. De plus, quand je lis dans le rapport que l'Etat est prêt à entrer en matière à partir du moment où la Ville en fait de même, je trouve que, pour ce genre de situation, cela suffit. Pourquoi faut-il toujours attendre que la Ville fasse quelque chose pour que l'Etat suive? Cela pourrait aussi être le contraire. En matière culturelle, on en revient à un débat que l'on connaît très bien! De plus, jusqu'à présent, la commune de Meyrin n'a pas fait grand-chose.

La Ville de Genève a donc déjà bien assez à faire sur son territoire et elle en fait déjà pas mal en dehors; la commune de Meyrin va avoir prochainement de fortes rentrées fiscales, il n'y a donc pas de raison pour que la Ville de Genève apporte une subvention.

**M. Gérard Deshusses (S).** J'entends bien les propos qui ont été tenus par les rapporteurs, mais je voudrais dire que ceux-ci m'étonnent quelque peu.

Effectivement, on peut parler de la situation précaire de la Fondation Elapsoïdea, mais cette situation n'est pas nouvelle; elle a été longuement expliquée en commission, et il est apparu qu'il n'y avait aucune malversation et qu'au contraire, cette fondation faisait un excellent travail. On a parlé de fiduciaire... je crois que M. Harmann s'en va et je m'en plains un peu, parce que lui-même m'a dit que le travail de cette fiduciaire était remarquable, lorsque nous en avons parlé ensemble.

Je m'étonne maintenant de ce qui a été dit, comme je m'étonne d'entendre parler du casino dans ces conditions-là, car j'estime alors que nous faisons de la rétorsion. Je suis le premier à regretter, Mesdames et Messieurs, que l'attribution du casino n'ait pas été faite à la Ville de Genève, et les raisons qui ont conduit à ce choix, que je regrette infiniment, m'ont poussé, tout comme vous, à demander qu'il y ait une commission ad hoc.

Maintenant, qu'il y ait un casino à Meyrin, c'est possible, c'est probable, mais j'ai aussi entendu, dans cette même commission ad hoc et un peu dans les couloirs, que la création de ce casino pourrait prendre encore quelque temps et que peut-être – mais vais-je révéler un secret d'officine? – on pourrait utiliser le personnel du Casino de la Ville de Genève provisoirement à Meyrin, car le futur casino ne dispose pas, pour le moment, de personnel formé.

Alors, Mesdames et Messieurs, je veux bien qu'à terme ce soit la commune de Meyrin qui paie une subvention à la Fondation Elapsoïdea, car je le conçois tout comme vous, mais, pour l'année 2002, alors qu'il s'agit d'une subvention unique, je vous demande de réfléchir et de faire de la politique qui ne soit pas de la politique politicienne, mais de la vraie politique.

Dans cette fondation, on a besoin d'un tout petit peu d'argent supplémentaire pour tourner. Le travail qui est fait là, nous l'utilisons nous-mêmes, nous l'avons vu en commission, nous l'utilisons pour la formation de nos propres pompiers. Il ne faut pas exagérer, et je pense que faire de la rétention par rapport à cette fondation, c'est extrêmement dommageable. Je vous remercie.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Nous avons soutenu l'octroi d'une aide ponctuelle de 50 000 francs au vivarium d'Elapsoïdea pour aider ses responsables à passer un cap financier difficile, d'autant plus que ceux-ci font un remarquable travail bénévole. Toutefois, nous tenons à marquer notre étonnement, d'abord, quant au fait que la commune de Meyrin ne subventionne pas cette association. Cette commune a accordé, en 1993, lors de la construction du vivarium, une contribution de départ de l'ordre de 50 000 francs, puis elle a fait un don de 20 000 francs pour une œuvre d'art à placer à l'entrée de cette construction. Le

fait que la Fondation Elapsoïdea ne fasse pas partie des associations culturelles et sportives de Meyrin l'empêche apparemment d'accéder à toute subvention de cette commune. Nous souhaiterions donc à l'avenir que les relations entre le vivarium et la commune soient clarifiées avant que la Ville n'intervienne une nouvelle fois.

Par ailleurs, une brève enquête auprès des autorités scolaires de l'école primaire et du cycle d'orientation a mis en évidence le fait que très peu de classes se déplacent pour visiter ce lieu, soit par manque d'information, par manque d'intérêt ou parce que le vivarium est trop éloigné et peu accessible dans le cadre de l'horaire scolaire, soit encore, pour certains, parce que l'entrée coûte trop cher. Cependant, les quelques classes qui font le déplacement, notamment celles de Genthod et de la région de Versoix, déclarent que la qualité de ce qui est présenté et que l'accueil qui y est fait sont remarquables.

Pour que la Ville envisage demain un soutien à plus long terme, il faudrait donc que ce lieu devienne un centre de formation plus attrayant, pour davantage de nos élèves. Cela dit, nous maintenons notre position en faveur de cette motion, et nous voterons le projet d'arrêté PA-18 présenté par la commission.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Je pense que les membres du Conseil municipal se souviendront que, lorsque cette motion a été développée, je me suis vivement opposée à la demande de cette subvention de 50 000 francs, sous les moqueries d'ailleurs de certains qui ont depuis changé d'avis.

En ce qui nous concerne, les radicaux, nous n'avons pas changé d'avis, nous sommes toujours contre la subvention de 50 000 francs, à plus forte raison quand on nous propose de la pérenniser ces prochaines années. Nous sommes tout à fait opposés à cette subvention et nous considérons qu'étant donné l'attribution du casino la commune de Meyrin peut parfaitement subventionner Elapsoïdea et son vivarium, cela d'autant plus que je viens d'apprendre que la commune de Meyrin a décidé de débloquer 900 000 francs pour des activités culturelles sur son territoire. Les 50 000 francs que vous proposez ici pourront fort bien être pris sur ce fonds-là.

Je vous rappelle aussi qu'Elapsoïdea a demandé à de nombreuses reprises de l'aide à l'Etat et que celui-ci ne la lui a jamais accordée. Alors, il est vrai que nous n'allons pas être les chefs de file de l'attribution de subventions à Elapsoïdea pour donner le mouvement.

Je pense en avoir assez dit sur ce sujet. Vous aurez compris que le groupe radical va voter contre cette subvention et je vous demande d'en faire autant.

**M. Damien Sidler** (Ve). Les Verts n'étaient pas très favorables à ce sujet en abordant l'étude de cette motion. Il se trouve que nous avons été convaincus par les auditions menées au sein de la commission sociale et de la jeunesse.

Nous pensons qu'il ne faut pas prendre Elapsoïdea en otage dans la bataille des casinos.

De plus, il s'agit d'une subvention unique permettant l'achat de billets en faveur des élèves de la ville de Genève, donc de notre Ville. Nous voterons donc le projet d'arrêté PA-18 élaboré par la commission.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Le Conseil administratif ne portera pas de jugement sur le travail effectué par la Fondation Elapsoïdea. Par contre, il aimerait amener quelques arguments.

Le premier consiste à dire que le bâtiment est actuellement en main de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Nous avons constaté depuis longtemps que cette affaire est un puits sans fond, il faut le dire clairement. La preuve est que la Fondation Elapsoïdea nous a déjà sollicités et il faut savoir que le Casino de Genève, non pas le casino de Meyrin, mais celui de Genève, représenté par M. Hediger, président de son conseil d'administration, «a déjà donné», comme on dit, puisque grâce aux bénéfices de notre Casino nous avons déjà fourni l'année passée, si je ne m'abuse, une subvention de l'ordre de 30 000 francs à cette fondation.

Le Conseil administratif soutient donc les conseillers municipaux qui pensent que c'est à la commune de Meyrin de faire l'effort de subventionner cette fondation. De plus, le Conseil administratif pense que, si ce n'est pas la commune de Meyrin qui le fait, l'engagement pourrait être pris par le Département de l'instruction publique. Comme il a été dit tout à l'heure, cette fondation a un but pédagogique et ce sont en effet des élèves des classes genevoises qui se rendent dans ces lieux, donc cela rentre parfaitement dans le giron d'une subvention qui pourrait être établie par le Département de l'instruction publique.

J'aimerais dire également ici à d'aucuns – et ce sera en forme de post-scriptum – que certains groupes de ce parlement ont récemment refusé une subvention au Théâtre de Carouge, et vous savez pour quelles raisons, Mesdames et Messieurs les socialistes – Monsieur Deshusses, vous rigolez, mais vous savez très bien pourquoi vous avez refusé cette subvention. Vous l'avez refusée justement parce que ce théâtre se trouvait à Carouge. Alors, je crois qu'il faut faire preuve d'un peu de cohérence dans les propos. On ne peut pas subventionner une affaire qui se trouve à Meyrin, alors qu'elle n'est pas en ville de Genève et refuser une subvention au Théâtre de Carouge, parce qu'il se trouve à Carouge.

Par conséquent, le Conseil administratif vous invite fermement à renvoyer cette motion soit à la commune de Meyrin soit, éventuellement, au Département de l'instruction publique.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Nous, nous allons être cohérents avec nous-mêmes, parce que, la subvention du Théâtre de Carouge, nous l'avons votée et nous voterons également les 50 000 francs pour Elapsoïdea.

Nous aussi, Monsieur Bonny, nous sommes un peu fâchés contre la façon dont les concessions de casino ont été attribuées, mais ce n'est pas une raison de se venger, comme vous le faites sur Elapsoïdea qui n'y peut absolument rien. C'est maintenant que cette fondation a besoin d'argent, ce n'est pas dans dix ans, alors, je souhaite que cette subvention soit acceptée.

**M. Gérard Deshusses** (S). Je dois dire que j'ai beaucoup de plaisir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à discuter politique avec M. Pierre Muller. Effectivement, il y a beaucoup d'humour dans ce genre de propos.

Tout d'abord, ce n'est pas parce qu'il se trouvait à Carouge que nous, socialistes, avons refusé une subvention au Théâtre de Carouge. Non, Monsieur Pierre Muller, vous savez tout aussi bien que moi que c'est parce que nous avons une autre ambition pour la politique culturelle de notre cité et que nous voulons un partage des charges entre les différentes communes, la nôtre et l'Etat. En l'occurrence, la subvention au Théâtre de Carouge, si je me souviens bien, était cette année-là de l'ordre de 500 000 francs.

Je vous dirai que la subvention qui vous est demandée ici est une subvention unique, qui est infiniment plus modeste et, je vous assure, Monsieur Pierre Muller, que si vous revenez au prochain budget – et je fais comme si je ne l'avais pas ouvert – avec une subvention du même ordre et unique pour le Théâtre de Carouge, je me fais fort de convaincre mon groupe de la voter et, après, nous n'en parlerons plus jamais. (*Rires.*)

**Le président.** La parole est à M. Bonny pour la deuxième fois.

**M. Didier Bonny** (DC). J'ai été interpellé, gentiment il est vrai, par M<sup>me</sup> Johner, donc j'aimerais répondre. Cela étant dit, nous, démocrates-chré-

tiens, sommes également cohérents, puisque nous n'avons pas voté la subvention pour le Théâtre de Carouge, alors, de ce point de vue, on ne peut rien nous reprocher.

Je voudrais juste préciser deux ou trois choses. Premièrement, ce n'est pas la motion qui est proposée au vote, Monsieur Muller, c'est le projet d'arrêté élaboré par la commission. Ce soir, soit on accepte, soit on refuse de voter 50 000 francs; il ne s'agit nullement d'une motion que l'on renverrait au Conseil administratif en lui demandant de verser la somme de 50 000 francs. On vote une somme de 50 000 francs, ou on ne la vote pas.

Ensuite, concernant ce que disait M<sup>me</sup> Johner, ce n'est pas du tout pour me venger du fait qu'on n'a pas eu le casino en ville de Genève – vous savez ce que j'en pense des casinos; cela m'est complètement égal – que je refuse de voter une subvention à Elapsoïdea. L'argument principal, pour moi, est que la Ville de Genève, une fois de plus, n'a pas à jouer les sauveteurs ou les pompiers, même si les pompiers utilisent parfois le vivarium! Que l'Etat avance ses billes, que la Ville de Meyrin avance aussi ses billes et, ensuite, la Ville de Genève pourra, éventuellement, avancer les siennes! Mais la Ville de Genève n'a pas à elle toute seule à sauver tout et n'importe quoi. Cela suffit. C'est pourquoi, il ne faut pas voter les 50 000 francs requis. La Ville de Genève n'a qu'à s'occuper de tout ce qu'elle a déjà sur son territoire. Eventuellement, qu'elle s'occupe d'autre chose, mais en collaboration avec les autres communes et avec l'Etat, mais pas toute seule, cela n'est pas du tout cohérent.

**Le président.** La parole est à M. Pierre Muller, pour la deuxième fois.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Oui, j'ai envie de dialoguer avec M. Deshusses pour lui dire sous forme d'humour: mais quels «sont ces serpents qui sifflent sur nos têtes?» Vous savez que c'est du Racine, donc cela va très bien dans le cadre du Théâtre de Carouge. Par contre, pour Meyrin, je dirai plutôt: quels sont ces serpents qui s'engraissent sur notre dos? Cela est peut-être plus meyrinois. Je vous engage donc fermement à refuser ou à ne pas voter le projet d'arrêté PA-18 présenté dans le rapport. Merci.

**M. Damien Sidler (Ve).** Je pense qu'on pourrait tous garder un peu de notre sang-froid, tout comme ces animaux auxquels on vient de faire allusion.

Je tiens à répondre à M. Bonny que la commune de Genève n'est pas la seule à avoir fait la démarche d'aider Elapsoïdea. Il me semble que s'il avait lu le rapport...

*M. Didier Bonny* (DC). Mais je l'ai lu!

*M. Damien Sidler*. ... il aurait vu que beaucoup de communes ont participé à ce soutien de la même façon, c'est-à-dire en achetant des bons d'entrée à 2 francs. Je pense donc que sa remarque tombe un peu à l'eau.

### *Deuxième débat*

**Le président.** Je vous remercie, la parole n'étant plus demandée, je fais voter le projet d'arrêté PA-18.

L'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 36 oui contre 27 non (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

### *ARRÊTÉ PA-18*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de neuf membres de la commission sociale et de la jeunesse,

### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 50 000 francs destiné à Elapsoïdea à Meyrin.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, soit 50 000 francs, pour Elapsoïdea, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève de 2002 à 2006.

**M. Didier Bonny** (DC). Comme vous pouvez bien vous en douter, je demande un troisième débat.

**Le président.** Bien, Monsieur Bonny, êtes-vous suivi par le tiers de l'assemblée? (*Plus du tiers des conseillers municipaux lèvent la main.*) Le troisième débat aura donc lieu demain.

**12. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de MM. Alain Marquet et Sami Kanaan, renvoyée en commission le 12 septembre 2001, intitulée: «Pour une véritable séance de questions orales à chaque session» (M-185 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Guy Dossan.**

La commission, présidée par M. Pierre Losio, a traité de l'objet en titre dans ses séances des 5 et 12 octobre 2001.

M<sup>me</sup> Ursi Frey prenait les notes de séances. Qu'elle trouve ici l'expression des remerciements du rapporteur pour l'exactitude de sa prise de notes.

**Texte de la motion**

Le Conseil municipal demande que soit étudiée la possibilité de consacrer, réglementairement et chaque mois, un moment en fin de séance aux questions orales, si il y en a, et de définir le temps pendant lequel les réponses doivent être données.

**Séance du 5 octobre**

*Audition de M. Alain Marquet, motionnaire*

Cette motion a été déposée suite à la suppression, pendant plusieurs séances plénières, de la «salve» de questions orales posées généralement en fin de séance, suppression découlant du peu d'avancement de l'ordre du jour et des débats fléuves.

Les motionnaires pensent que le temps consacré à la pose de questions orales permet d'éviter des débats plus longs. En effet, si les conseillers municipaux ne peuvent pas simplement poser une question, ils ont alors recours à des motions ou à des interpellations urgentes pour exposer leur «problème».

---

<sup>1</sup> Développée, 1143.

M. Marquet est donc d'avis qu'il serait souhaitable de s'inspirer de la pratique du Grand Conseil, qui aborde les questions lors du premier jour de session, en tout début de séance, cela pendant environ trente minutes, les magistrats répondant immédiatement ou le lendemain, c'est-à-dire lors de la troisième séance.

En ce qui concerne le temps de parole, M. Marquet pense que ce temps pourrait être limité de la manière suivante:

- présentation de la question: une minute;
- énoncé de la question: une minute.

Les questions orales concernent habituellement des sujets proches des préoccupations des citoyens, qui touchent généralement très concrètement la vie municipale. Il serait par conséquent souhaitable que la période de la séance qui leur est consacrée puisse se situer à un moment où l'audience télévisuelle est importante.

D'autre part, cela permettrait également aux citoyens qui souhaitent suivre la vie municipale, ou qui sont à l'origine d'une question, de venir dans la tribune du public, en sachant que le problème qui les préoccupe sera évoqué.

En conséquence, le début de séance, à heure fixe, semblerait mieux convenir que la pratique actuelle qui consiste à placer les questions à une heure aléatoire, lorsqu'il y a un «battement» dans l'ordre du jour ou qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour entamer l'étude d'un nouvel objet.

### **Séance du 12 octobre**

Profitant de la présence de M<sup>me</sup> Maria-Anna Hutter, sautière du Grand Conseil, auditionnée dans le cadre de l'étude d'un autre objet, la commission l'interroge sur la pratique adoptée par le Grand Conseil pour les questions orales.

Les questions orales n'existent plus au Grand Conseil, elles ont été remplacées par des interpellations urgentes.

Ces dernières concernent généralement un sujet «brûlant» et plus rarement un objet à moyen ou long terme.

Les interpellations sont adressées au Conseil d'Etat à 17 h, le premier jour de session, et le gouvernement est tenu d'y répondre le jour suivant, également à 17 h.

Les députés ont trois minutes pour développer leur interpellation. Par contre, le temps de réponse du Conseil d'Etat n'est pas limité.

Le bureau du Grand Conseil constate toutefois qu'aujourd'hui le nombre d'interpellations a augmenté.

Ce point de l'ordre du jour et celui ayant trait aux réponses du Conseil d'Etat prennent toujours plus de temps sur l'ordre du jour normal, il conviendrait donc de limiter le temps consacré à ces objets. C'est pourquoi la limitation du temps de parole est à l'étude.

La discussion qui s'instaure est brève, la majorité de la commission pensant qu'il serait en effet judicieux d'aller dans le sens de la motion M-185.

Plusieurs points sont soulevés:

#### *Présence obligatoire des magistrats au moment des questions*

Chacun des magistrats étant suppléant de l'un de ses collègues, une mention relative à cette obligation ne paraît pas nécessaire. D'autre part, chaque magistrat peut charger un de ses collaborateurs de prendre note des questions qui lui sont destinées, afin qu'il puisse y répondre.

#### *Délai de réponse*

Malgré le délai de trois mois donné aux magistrats pour répondre à une question orale, délai déjà inscrit dans le règlement, il faut malheureusement constater que celui-ci est généralement dépassé, les réponses arrivant parfois après plusieurs années.

Demander une réponse à la première séance du lendemain paraît donc, pour certains commissaires, quelque peu utopique. Au vu de la situation actuelle, ne serait-il pas plus judicieux d'imaginer un processus permettant d'obtenir une réponse lorsque le délai n'est pas respecté?

#### *Retard dans l'ordre du jour*

On constate aujourd'hui des ordres du jour interminables débouchant sur la fixation de séances supplémentaires.

Certains commissaires craignent par conséquent qu'en instituant un point «Questions orales» à chaque session, le rythme de traitement des objets ne soit encore davantage prolongé.

La commission se rallie toutefois à l'avis des motionnaires, à savoir qu'une série de questions orales à chaque session pourrait éviter d'autres formes d'interventions qui finissent par engorger les ordres du jour.

Le Conseil municipal tente, d'autre part, depuis quelque temps, à coups de modifications en «rafale» de son règlement, de limiter au strict nécessaire le temps de parole.

Les commissaires sont par conséquent d'avis que cette motion peut également aller dans le sens voulu.

La commission procède aux divers votes qui l'amèneront à proposer le texte modifiant l'article 62 actuel du règlement de notre Conseil, dont la teneur est la suivante:

«Les questions orales sont posées à la fin de l'ordre du jour; elles doivent être concises. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou au plus tard dans un délai de trois mois. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question, ni sur la réponse.»

### Votes

1. Proposition de remplacer «Questions orales» par «Interpellations urgentes». Cette proposition ne paraît pas aller dans le sens souhaité, puisque, l'urgence devant être débattue par le Conseil municipal, les débats ne seront pas écourtés, bien au contraire. Elle est refusée à l'unanimité.
2. Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire.  
Cette proposition est acceptée par 8 oui (1 AdG/TP, 2 S, 2 Ve, 1 R, 2 DC) contre 2 non (L).
3. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas trente minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
4. L'exposé de la question est limité à deux minutes.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
5. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
6. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement, soit le lendemain en début de séance.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
7. Le temps consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à trente minutes.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Arrivée au terme de ses travaux, la commission du règlement, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter l'arrêté suivant modifiant le règlement du Conseil municipal.

*PROJET D'ARRÊTÉ PA-20*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;  
sur proposition de dix de ses membres de la commission du règlement,

*arrête:*

*Article unique.* – Le texte de l'article 62 du règlement du Conseil municipal est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas trente minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à deux minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement, soit le lendemain au début de la première séance. Le temps consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à trente minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

**Le président.** M. Dossan, rapporteur, étant aphone et donc absent, et le président de la commission ne souhaitant pas s'exprimer, j'ouvre le premier débat et donne la parole à M. Marquet.

*Premier débat*

**M. Alain Marquet** (Ve). Monsieur le président, vous transmettez tout d'abord à M. Dossan, quand vous le verrez et qu'il sera en état de vous entendre, nos remerciements pour avoir réussi à rendre ce rapport très rapidement.

Effectivement, les questions que nous posions, les demandes que nous formulions avec M. Kanaan ont été prises en compte par la commission du règlement.

La projet d'arrêté PA-20 que cette dernière a fait, avec quelques amendements par rapport à notre motion, permettra de l'adapter à notre fonctionnement et nous paraît tout à fait intéressant. Je pense maintenant que c'est la mise en application de ce projet d'arrêté qui nous permettra de nous rendre compte de la pertinence qu'il y avait à proposer, comme nous l'avions fait dans notre motion, que soit réservé un moment aux questions orales à la fin de toutes nos séances. Nous verrons donc à l'usage. Je vous remercie.

**M. Didier Bonny (DC).** Je tiens simplement à dire que la commission du règlement a fait un excellent travail, que le projet d'arrêté qu'elle a élaboré me paraît tout à fait bon. En tout cas, cela laisse augurer de bonnes questions, qui feront peut-être avancer nos débats, car elles éviteront ainsi que des motions soient déposées parfois à tort et à travers. Je me réjouis de pouvoir mettre en œuvre la procédure proposée dans le projet d'arrêté le plus rapidement possible, et bien sûr notre groupe votera ce projet d'arrêté.

**En deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.**

L'arrêté est ainsi conçu:

#### *ARRÊTÉ PA-20*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de dix de ses membres de la commission du règlement,

*arrête:*

*Article unique.* – Le texte de l'article 62 du règlement du Conseil municipal est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas trente minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à deux minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement, soit le lendemain au début de la première séance. Le temps

consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à trente minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

**Le président.** Un troisième débat étant obligatoire, puisqu'il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal, il aura donc lieu demain.

**13. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, renvoyée en commission le 4 juin 1997, intitulée: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable» (M-268 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. René Winet.**

La commission s'est réunie le jeudi 2 mars 2000, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Marie-Cécile Verolet que nous remercions vivement.

### **Texte de la motion**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- trouver avec les organisateurs une solution de remplacement pour cette manifestation qui ne pénalise pas les cyclistes et les piétons, dès sa prochaine tenue (quai Turretini, plaine de Plainpalais, par exemple);
- évaluer le coût réel de cette manifestation pour la Ville de Genève et à en facturer le montant aux organisateurs.

### **Audition, discussion et vote**

En préambule, M. Hediger souligne que cette motion n'est plus d'actualité. Les Quais de l'immobilier ont duré trois ans, de 1995 à 1997. En 1997, il y a eu passablement de négociations avec l'Aspic (Association pour l'intérêt des

---

<sup>1</sup> «Mémorial 155<sup>e</sup> année»: Développée, 239.

cyclistes) qui demandait que le pont des Bergues soit accessible aux cyclistes. Les organisateurs des Quais de l'immobilier ont fait recours, en 1997, auprès du Tribunal administratif. Ce dernier a décidé que le passage devait être laissé aux cyclistes.

M. Hediger a proposé de déplacer la manifestation dans un autre endroit, à la plaine de Plainpalais par exemple, mais les organisateurs des Quais de l'immobilier n'ont pas accepté cette solution et, de ce fait, la manifestation n'a pas eu lieu en 1998 et 1999. Elle a été déplacée à Lausanne.

La présidente propose soit de classer la motion, soit de la suspendre ou de la renvoyer au Conseil administratif en supprimant la première invite.

Mise aux voix, la suspension de la motion est refusée à la majorité, 1 opposition (AdG/SI).

Le classement de la motion est accepté par 9 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI) contre 5 non (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI).

Le renvoi de la motion au Conseil administratif en supprimant la première invite est refusé par 6 oui (2 S, 2 Ve, 1 AdG/TP, 1 AdG/SI), 6 non (2 L, 2 R, 2 DC) et 2 abstentions (1 AdG/TP, 1 AdG/SI).

Ainsi, la commission a décidé de classer la motion.

### *Premier débat*

**M. Roger Deneys** (S). Cette motion avait été signée, à l'époque, par les représentants de l'ensemble de l'Alternative: M. Soragni, M. Valance et M<sup>me</sup> Brunier. La problématique qui était évoquée dans cette motion était celle de la manifestation appelée «Quais de l'immobilier» qui se déroulait chaque année sur le pont des Bergues. Cette manifestation occupait tout l'espace – on va me dire que c'est l'habitude des milieux immobiliers – et, en l'occurrence, elle empêchait le passage des cyclistes qui, eux, avaient obtenu un droit de passage sur ce pont, car il n'y a pas de bande cyclable sur le pont du Mont-Blanc; cela a créé un certain conflit à l'époque, tranché par un tribunal. Il est vrai que le problème généré par cette affaire a suscité cette motion qui demandait, en fait, que l'on essaie d'éviter de réaliser des manifestations sur le pont des Bergues. Certes, les Quais de l'immobilier ne se déroulent plus à cet endroit, mais on en trouve des avatars à Palexpo, lors de la Foire de Genève, ou à Lausanne, etc.

En tout cas, même si par rapport aux Quais de l'immobilier cette motion n'a plus vraiment de sens, je pense, et les socialistes aussi, que, d'une manière plus

générale, il est opportun de garantir l'accès du pont des Bergues aux piétons, aux cyclistes, en tout cas aux usagers non motorisés. Pour ce faire, je vous propose de voter une nouvelle invite. Je suis désolé si le français de l'invite n'est pas parfait, ce doit être le résultat des votations de ce week-end qui m'a traumatisé; cette nouvelle invite remplacerait les invites actuelles de la motion et aurait la teneur suivante:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à trouver, avec les organisateurs de manifestations, des lieux de remplacement lorsque ceux-ci souhaitent organiser des manifestations sur le pont des Bergues.»

Il s'agit donc de manière générale d'éviter que des manifestations publiques se déroulent sur ce pont, Quais de l'immobilier ou autres.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). J'aimerais juste dire un mot, Monsieur le président. Heureusement que l'amendement de M. Deneys a été déposé, sinon, nous n'aurions pu suivre, les Quais de l'immobilier n'existant plus.

Cela étant, il est vrai que d'autres manifestations, sur ces mêmes lieux, pourraient présenter les mêmes risques de débordement. L'amendement nous semble être le bienvenu, donc nous le voterons.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je comprends qu'en 1997, suite aux Quais de l'immobilier, vous ayez pu avoir, pour certains d'entre vous, une petite dose d'urticaire ou une montée d'adrénaline.

Depuis lors, vous savez quel est le sort qui a été réservé à cette manifestation des Quais de l'immobilier. Cela ne se fait plus sur le pont des Bergues.

Par contre, l'invite, telle qu'elle est proposée par M. Deneys, me paraît sévère, car depuis lors, en effet, il y a eu quelques manifestations qui se sont déroulées sur le pont des Bergues. Je pense notamment à celle de Genève Tourisme qui a lieu au mois de juin et qui consiste à montrer ce que fait Genève Tourisme avec la communauté internationale et toutes sortes d'associations. Je pense que cette manifestation qui se déroule sur un seul jour, à cet endroit-là, mérite d'être soutenue. D'ailleurs, lorsqu'elle s'organise, le Conseil administratif donne les instructions nécessaires pour que le passage, tant des piétons que des cyclistes, puisse s'opérer. Vous savez bien, Monsieur Deneys, que cela est toujours le cas, du moins pour les deux éditions que nous venons de vivre.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter cette motion, enfin, son classement en tout cas, et de refuser l'amendement, qui serait trop restrictif à cet endroit-là.

**M. Roger Deneys (S).** D'une part, on pourrait dire qu'au niveau formel une motion ne se classe pas, elle s'accepte ou elle se refuse. En l'occurrence, nous devons l'accepter ou la refuser, et c'est pour cela que je dépose cet amendement, et après le vote de celui-ci, je vous propose d'accepter la motion telle qu'elle a été amendée.

J'ai bien compris les propos de M. Pierre Muller, mais je dirai que mon amendement ne constitue pas un impératif absolu, il s'agit quand même de négocier, de voir si il n'y a pas d'autres emplacements possibles que le pont des Bergues pour y faire des manifestations. Vous conviendrez avec moi, et je suis toujours très étonné de voir cela, que cet endroit est utilisé systématiquement pour y faire des manifestations, qui sont à caractère plus ou moins populaire, parce que l'avantage est qu'il y a de toute façon du monde qui y passe, ce qui est très bien, mais que nous pourrions aussi utiliser sur le même principe le pont du Mont-Blanc ou un pont voisin et pas forcément le pont des Bergues.

Dans ce sens, je trouve qu'il serait important que le Conseil administratif soit conscient du problème, parce que, pour les cyclistes, c'est chaque année le même problème avec l'Office du tourisme. Certes, nous, cyclistes, avons un passage, mais celui-ci est relativement étroit et, quand la foule s'y presse, nous n'avons plus de passage. En fait, si c'est pour être à vélo au milieu d'une foule compacte, c'est pire que sur un trottoir et, au niveau du comportement civilisé de n'importe quel individu, ce n'est pas acceptable.

Il est vrai que lorsque l'on nous propose, à nous, cyclistes, d'aller ailleurs, il n'y a pas forcément les aménagements adéquats à chaque extrémité. Pour les piétons et les cyclistes il serait opportun que le Conseil administratif essaie de trouver d'autres emplacements. C'est dans ce sens-là que mon amendement n'emploie pas de tournure impérative, comme «à tout prix», «jamais», etc. Le principe général devrait être de proposer d'autres emplacements.

**M. Didier Bonny (DC).** Je prends la parole d'un point de vue formel, parce que je me pose la question suivante, donc je vous la pose, Monsieur le président, à vous qui êtes le garant de notre institution: comment peut-on proposer un amendement à une motion qui a été refusée en commission?

A mon avis, ce n'est pas possible, et donc, si M. Deneys veut faire un amendement, il doit déposer une nouvelle motion avec l'invite qu'il propose, sinon, je ne vois pas comment il est possible de procéder de la sorte. J'attends donc votre avis avisé.

**Le président.** Je vais vous répondre. Quand j'ai pris connaissance de l'amendement déposé par M. Deneys, je me suis immédiatement demandé s'il était possible d'accepter cette façon de faire.

L'amendement déposé change le sens des conclusions du rapport et il me semble qu'il devrait faire l'objet d'un autre texte. Mais, étant donné qu'il n'y aura pas d'autres opportunités de parler des Quais de l'immobilier, je ne vois pas dans quelle mesure ceux qui souhaitent aller dans le sens de l'amendement de M. Deneys pourront le faire, car il n'y aura pas d'autres occasions.

Alors, je mettrai quand même aux voix l'amendement de M. Deneys, qui changera fondamentalement les conclusions du rapport. Ensuite, si cet amendement est refusé, la motion sera refusée par le Conseil municipal, conformément aux conclusions de la commission qui l'a étudiée.

Je donne la parole à M. Brogini. Je vous signale qu'il est 22 h 55 et qu'il y a encore quatre intervenants.

**M. Roberto Brogini** (Ve). Effectivement, on peut bien préciser que les Quais de l'immobilier n'ont plus lieu à Genève pour diverses raisons. Cependant, il faut se souvenir que l'installation ainsi que la désinstallation de cette manifestation prenaient deux à trois jours et que la manifestation elle-même se déroulait sur deux jours. Ainsi, durant une semaine, l'axe dévolu aux cyclistes, le seul axe cycliste que nous avons à Genève pour traverser le Rhône, était occupé.

On se rappelle qu'en 57 avant Jésus-Christ (*rires*) Jules César utilisait le Rhône pour aller envahir les Gaules (*rires*); maintenant, nous avons 80 000 bagnoles qui passent quotidiennement sur le pont du Mont-Blanc. Nous avons aussi un misérable et modeste petit pont – qui d'ailleurs flambait en 1846, sous James Fazy, lors de la Révolution radicale, mais, cela, c'est seulement de l'histoire – où des manifestations sont organisées, et nous ne sommes pas contre cela. En revanche, nous aimerions que les manifestations organisées sur le domaine public – et ce n'est pas vous seul, Monsieur Pierre Muller, que je vise, parce que je crois que parfois vous avez certains alliés sur votre extrême gauche (*rires*) – ne le soient pas seulement sur le pont des Bergues, mais que vous pourriez, dans votre grande générosité, également sacrifier celui du Mont-Blanc.

Cela dit, il y a actuellement d'autres manifestations qui se déroulent sur le pont des Bergues, ce pont qui est réservé aux piétons, aux cyclistes, qui relie la rue Winkelried à la place du Rhône. En effet, cette rue et ce pont relie la rive droite à la rive gauche. De plus, comme nous savons que Genève a reçu deux ou trois médailles européennes pour l'écomobilité, je vous encourage à être extrêmement attentifs à cela.

Je vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser les conclusions de ce rapport et de considérer qu'il y a certaines priorités de transport et de modes de déplacement entre une rive et l'autre qui ne doivent pas être sacrifiées à l'automobile, entre autres.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** J'ai peut-être eu un écart de langage tout à l'heure en parlant de «classement», car c'est évidemment de refus dont on parlait, puisqu'il s'agit d'une motion; vous avez raison, Monsieur Deneys. D'ailleurs, dans le rapport, il est demandé le classement de cette motion. Ma langue n'avait donc pas fourché sans raison.

Il est clair que, s'il y a de l'intérêt pour le pont des Bergues, c'est que c'est un endroit absolument magnifique et, en termes de marketing, vous l'avez relevé très justement, c'est excellent, puisqu'il permet le déplacement d'une rive à l'autre des piétons et des cyclistes.

Maintenant, il est clair que lorsqu'on est confronté à ce genre de problèmes, et M. Hediger est le premier à le proposer, on essaie d'offrir un autre choix. Mais, quand les gens se focalisent sur un bel endroit comme celui-là, il est parfois difficile de le leur refuser, mais nous tiendrons compte de vos remarques. Nous verrons donc si l'année prochaine le pont des Bergues sera à nouveau l'objet d'une manifestation quelconque, qu'elle soit socioculturelle ou à vocation commerciale, comme c'est le cas pour l'Office du tourisme.

**M. Didier Bonny (DC).** Monsieur le président, je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure sur la manière de procéder; je vous ai bien écouté, mais je persiste et signe mes propos. N'étant pas président du Conseil municipal, je pense tout de même qu'on ne devrait pas voter l'amendement de M. Deneys. L'argument que vous utilisez est de dire que les Quais de l'immobilier n'existent plus; je me demande donc où on pourrait placer l'amendement de M. Deneys. Son amendement est de visée générale, puisqu'il demande à ce que l'on trouve d'autres endroits pour les manifestations qui devraient avoir lieu sur le pont des Bergues. Ce qui revient quasiment à dire qu'il ne faut plus de manifestations sur le pont des Bergues, si on lit entre les lignes.

## Motion: Quais de l'immobilier

A partir de là, si tel est le souhait de M. Deneys, il faut que celui-ci dépose une nouvelle motion, demandant qu'au cas où des manifestations seraient prévues sur le pont des Bergues on utilise d'autres endroits.

Il me semble qu'il n'y a pas unité de matière, si je puis dire, entre le rapport, donc la motion qui a été refusée par la commission, et l'amendement de M. Deneys. On ne devrait pas voter ce dernier, mais enfin c'est vous le président et c'est vous qui déciderez en dernier lieu. Je me soumettrai à votre avis, puisque vous avez été élu démocratiquement.

**Le président.** Monsieur Bonny, voici mon avis à propos de cette motion. Quand un rapport sort d'une commission, le Conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur l'objet traité, il ne l'a ni accepté ni refusé. Il a un préavis, un rapport étayé d'une commission. Le Conseil municipal dispose librement d'un texte qui lui parvient; s'il souhaite le modifier d'une manière ou d'une autre, il est libre de le faire et il va le décider souverainement.

En l'occurrence, vous évoquez l'unité de matière. L'objet dont il est question ici traite de la traversée du pont des Bergues à l'occasion d'une manifestation qui s'appelait «Les Quais de l'immobilier». On parle toujours de cette traversée et, pour moi, et après en avoir discuté avec le bureau, très rapidement, j'en conviens, je ne vois pas comment le Conseil municipal ne pourrait pas disposer librement d'un texte qui lui est soumis.

**M. Alain Fischer (R).** Pour la clarté du débat, il faudrait peut-être, Monsieur le président, demander à M. Deneys qu'il dépose simplement une nouvelle motion avec une nouvelle teneur et cet objet devrait être renvoyé en commission.

Autre chose, je pense que, ce qui dérange le plus, ce n'est pas le fait que les vélos ne puissent pas passer sur le pont des Bergues, c'est simplement le fait que cette manifestation a trait aux Quais de l'immobilier. C'est cela qui dérange. Si cela avait été la fête de l'Alternative ou la fête du Parti socialiste, je pense que M. Deneys aurait été moins dérangé par le fait que les vélos ne pouvaient pas passer sur le pont des Bergues.

Quant à l'amendement de M. Deneys, je pense que le jour où il devra utiliser la surface d'une piste cyclable pour organiser une manifestation quelconque, il demandera simplement une dérogation, comme c'est l'habitude chez certains. (*Applaudissements.*)

**M. Roger Deneys (S).** Je rejoins vos propos, Monsieur le président, quant à l'interprétation sur la manière de procéder au vote sur cette motion.

Effectivement, cette motion, lorsqu'elle a été déposée, mentionnait les Quais de l'immobilier, qui, aujourd'hui, n'existent plus, donc ils ne me gênent pas et ne me stressent pas particulièrement, là n'est pas le sujet. Ce sont bien les manifestations en général qui sont concernées.

Dans la mesure où la commission a étudié un cas particulier, je trouve qu'il est quand même rationnel d'utiliser ce travail de commission à des fins de principes généraux. Je pense qu'en politique on peut essayer de partir du particulier pour arriver au général. Dans ce sens-là, c'est une manière d'économiser du temps en commission, et je vous ai entendu régulièrement vous plaindre quand je suggérais des séances supplémentaires, par exemple à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

J'essaie de rationaliser le temps utilisé. On m'a suggéré de faire éventuellement une motion préjudicielle, parce que ce n'était pas possible autrement, mais je trouve que l'interprétation du président est tout à fait raisonnable.

#### *Deuxième débat*

**Le président.** Nous allons voter l'amendement déposé par M. Deneys.

Mis aux voix, l'amendement de M. Deneys est accepté par 24 oui contre 23 non.

Mise aux voix par assis/debout, la motion amendée est acceptée par 25 oui par 24 non.

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à trouver, avec les organisateurs de manifestations, des lieux de remplacement lorsque ceux-ci souhaitent organiser des manifestations sur le pont des Bergues.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Je vous informe que demain à 17 h nous traiterons les rapports PR-153 A et PR-154 A de notre ordre du jour concernant des plans localisés de quartier ainsi que le rapport PR-136 A, ayant trait au plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

Il y aura aussi une motion urgente à traiter, et la séance de questions orales aura lieu de 18 h 30 à 19 h.

**14. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**15. Interpellations.**

Néant.

**16. Questions.**

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3178
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3178
3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M <sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective» (M-224).....	3178
4. Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M <sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective» (M-224).....	3180
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et M <sup>me</sup> Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal» (M-240) ...	3198
6. Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et M <sup>me</sup> Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal» (M-240) .....	3199
7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Guy Savary, M <sup>mes</sup> Alice Ecuillon, Anne-Marie von Arx-Vernon, Odette Saez et Alexandra Rys: «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde» (M-249).....	3205
8. Clause d'urgence sur la motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni et M <sup>me</sup> Alice Ecuillon: «Pour une place Sturm à la disposition du public» (M-246).....	3210
9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Peter Pirkel, Mark Muller, Bernard Lescaze et M <sup>me</sup> Alexandra Rys, renvoyée en commission le 10 avril 2001, intitulée: «Pour une taxe professionnelle égalitaire» (M-142 A) .....	3214

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Jean-Marc Froidevaux, renvoyée en commission le 10 avril 2001, intitulée: «022 Télégenève SA: à l'avenir, quelle participation de la Ville de Genève à son capital-actions?» (M-146 A) .....	3217
11. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon, renvoyée en commission le 15 mai 2001, intitulée: «Soutien au vivarium Elapsoïdea» (M-153 A).....	3234
– Projet d'arrêté de la commission sociale et de la jeunesse: «Soutien au vivarium Elapsoïdea» (PA-18).....	3239
12. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de MM. Alain Marquet et Sami Kanaan, renvoyée en commission le 12 septembre 2001, intitulée: «Pour une véritable séance de questions orales à chaque session» (M-185 A) .....	3261
– Projet d'arrêté de la commission du règlement: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PA-20) .....	3265
13. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M <sup>me</sup> Isabelle Brunier, renvoyée en commission le 4 juin 1997, intitulée: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable» (M-268 A) .....	3267
14. Propositions des conseillers municipaux .....	3275
15. Interpellations .....	3275
16. Questions .....	3275

La mémorialiste:  
Marguerite Conus